



# Boisé

REVUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION • ÉTÉ 2014

La mode  
est au vert!



**BOIS-DES-FILION**



**SOMMAIRE**

Affaires municipales ..... 2  
 Environnement..... 4  
 Règlementation ..... 6  
 Sécurité incendie ..... 9  
 Activités sportives..... 21  
 Culture ..... 26  
 Communautaire ..... 32  
 Numéros utiles ..... 36

Chères Filionaises, chers Filionois,

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Mauris ornare erat. Integer nonummy lobortis velit. Vestibulum erat risus, ullamcorper in, laoreet quis, malesuada ut, odio. Nullam eu turpis. Nunc ornare. Aenean eleifend. Nulla vitae ipsum. Praesent commodo justo sed nibh. Maecenas fermentum nonummy nisi. Mauris at quam eu sem placerat mollis. Quisque at eros in tortor lobortis luctus.

Nam bibendum magna ut arcu. Morbi fringilla vestibulum orci. Curabitur vitae magna ut est vulputate tempor. Mauris sit amet neque. Etiam at odio. Nunc eu massa. Fusce nec neque eu ipsum pellentesque fermentum. Mauris ut tortor. Suspendisse tempus laoreet odio. In quis felis. Etiam tempor. Praesent risus enim, placerat sit amet, sagittis ac, accumsan sit amet, ligula. Fusce sed orci ut metus euismod aliquet. Nullam eros lorem, interdum at, egestas eu, interdum eu, diam. Phasellus posuere sagittis lectus.

Suspendisse potenti. Quisque molestie volutpat nibh. Aliquam tellus risus, blandit eget, interdum sed, congue in, urna. Nam blandit orci ut nisl. Donec convallis lacinia dolor. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Integer in

eros quis velit facilisis pellentesque. Fusce vel elit. Fusce quis ligula in augue bibendum gravida. Praesent pretium, lectus ut sollicitudin rutrum, risus libero egestas ipsum, eu sagittis magna dolor at leo. Cras tellus lacus, porttitor a, tincidunt eget, nonummy ac, urna. Aliquam quis augue vel mauris sodales molestie. Proin id orci vel mauris tincidunt aliquet. Morbi accumsan euismod nisi. Etiam elit.

In quis diam ut lorem dapibus mollis. In hac justo ac mollis congue, enim sem cursus nisi, a ultrices massa elit eu lorem. Suspendisse vitae massa. In leo diam, pellentesque vel, condimentum nec, pulvinar non, leo. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Proin fermentum. Praesent venenatis suscipit metus. Pellentesque tellus orci, sollicitudin quis, sollicitudin feugiat, facilisis nec, purus. Duis eget enim ac ante varius tristique. Nullam quam enim, ornare vitae, porta nec, tempor sit amet, ligula. Donec vehicula. Curabitur eget tortor sed mauris imperdiet malesuada. Nam fringilla. Pellentesque interdum diam ac lacus. Fusce quis urna at eros iaculis sagittis. Duis et nunc non purus consectetur mollis.

**Bon été à tous!**

**Paul Larocque**, maire

**CONSEIL MUNICIPAL**



**Denis Bourgeois**  
Siège N° 1



**Odette Filion**  
Siège N° 2



**Denis Poirier**  
Siège N° 3



**Gilbert Guérette**  
Siège N° 4



**Ginette Gagné-Stoklosa**  
Siège N° 5



**Gilles Blanchette**  
Siège N° 6



# Regard sur notre élu

**Nous poursuivons la série d'articles pour vous présenter chacun des membres du Conseil municipal de Bois-des-Filion. Ils sont vos administrateurs élus de la Ville, mais ils sont aussi vos voisins, vos connaissances et parfois votre point de contact avec l'administration municipale. Il est utile de mieux les connaître.**

## Gilbert Guérette

Conseiller municipal  
Siège n° 4

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Mauris ornare erat. Integer nonummy lobortis velit. Vestibulum erat risus, ullamcorper in, laoreet quis, malesuada ut, odio. Nullam eu turpis. Nunc ornare. Aenean eleifend. Nulla vitae ipsum. Praesent commodo justo sed nibh. Maecenas fermentum nonummy nisi. Mauris at quam eu sem placerat mollis. Quisque at eros in tortor lobortis luctus.

Nam bibendum magna ut arcu. Morbi fringilla vestibulum orci. Curabitur vitae magna ut est vulputate tempor. Mauris sit amet neque. Etiam at odio. Nunc eu massa. Fusce nec neque eu ipsum pellentesque fermentum. Mauris ut tortor. Suspendisse tempus laoreet odio. In quis felis. Etiam tempor. Praesent risus enim, placerat sit amet, sagittis ac, accumsan sit amet, ligula. Fusce sed orci ut metus euismod aliquet. Nullam eros lorem, interdum at, egestas eu, interdum eu, diam. Phasellus posuere sagittis lectus.

Suspendisse potenti. Quisque molestie volutpat nibh. Aliquam tellus risus, blandit eget, interdum sed, congue in, urna. Nam blandit orci ut nisl. Donec convallis lacinia dolor. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Integer in eros quis velit facilisis pellentesque. Fusce vel elit. Fusce quis ligula in augue bibendum gravida. Praesent pretium, lectus ut sollicitudin rutrum, risus libero egestas ipsum, eu sagittis magna dolor at leo. Cras tellus lacus, porttitor a, tincidunt eget, nonummy ac, urna. Aliquam quis augue vel mauris sodales molestie. Proin id orci vel mauris tincidunt aliquet. Morbi accumsan euismod nisi. Etiam elit.

In quis diam ut lorem dapibus mollis. In hac habitasse platea dictumst. Phasellus tempus dui nec urna. In vitae pede vel est



# L'étude d'impact rendue publique

**L'étude d'impact relative au projet de parachèvement de l'autoroute 19 a été rendue publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 24 avril dernier.**

Cette étape a marqué l'ouverture d'une période d'information et de consultation de 45 jours, qui s'est terminée le mardi 27 mai avec la présentation du projet par son promoteur, le ministère des Transports du Québec (MTQ). L'événement s'est tenu dans une salle de l'Hôtel Holiday Inn, situé au 2900, boulevard Le Carrefour, à Laval.

D'ici le 9 juin, tout groupe ou citoyen s'opposant au prolongement de l'A 19, entre les autoroutes 440 et 640, aura la possibilité de demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre responsable de l'Environnement, duquel relève le BAPE.

## Le Projet

Le projet consiste à construire, dans le corridor de la route 335 existante, une autoroute comprenant deux voies de circulation dans chaque direction ainsi qu'une voie réservée au transport collectif. Estimé à 400 M\$, le parachèvement de la A-19 inclut également l'aménagement de quatre échangeurs, la construction d'un pont à l'est du pont Athanase-David et d'un stationnement incitatif au nord-est de l'échangeur A-19 et A-640, sur le territoire de Bois-des-Filion.

## Mesures d'atténuation

L'étude d'impact, disponible sur le site Web du BAPE, fait état des conséquences et des mesures d'atténuation prévues par le promoteur.

Incidentement, les travaux en rivière seraient effectués en dehors de la période de fraie des espèces présentes (entre le 15 juillet et le 15 mars) et la séquence des travaux serait arrangée de manière à assurer la libre circulation du poisson en tout temps.

Selon le promoteur, le projet engendrerait de faibles impacts sonores pour la majorité des habitations situées dans les zones sensibles.

Le BAPE précise, dans son communiqué, que certaines de ces zones dites sensibles bénéficieraient d'une protection sonore occasionnée par la présence d'une glissière en béton, d'un remblai sous une bretelle d'accès ou par le fait que l'autoroute serait abaissée en tranchée, à proximité du boulevard Adolphe-Chapleau.

Le MTQ prévoit ériger des murs antibruit afin de réduire ou d'éliminer les impacts sonores significatifs qui subsisteraient pour près de 900 habitations, parcs, centres et écoles situés en bordure du futur tronçon autoroutier.

Quant aux impacts sur le paysage, l'aménagement de l'échangeur Adolphe-Chapleau demeure très préoccupant tant pour les autorités municipales de Bois-des-Filion que pour le MTQ.

«Le MTQ évaluerait plusieurs mesures afin d'améliorer l'intégration urbaine de cet échangeur, mais également de ceux situés en zone agricole. Plus au nord, la présence du stationnement incitatif serait également susceptible de perturber le paysage du Grand Coteau, mais l'optimisation de son aménagement devrait permettre de réduire cet impact», indique-t-on dans le communiqué du BAPE.

L'étude d'impact, réalisée par le promoteur, peut notamment être consultée à la bibliothèque Laure-Conan, sise au 60, 36<sup>e</sup> Avenue.



# États financiers 2013 : Surplus de 296 868 \$

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Mauris ornare erat. Integer nonummy lobortis velit. Vestibulum erat risus, ullamcorper in, laoreet quis, malesuada ut, odio. Nullam eu turpis. Nunc ornare. Aenean eleifend. Nulla vitae ipsum. Praesent commodo justo sed nibh. Maecenas fermentum nonummy nisi. Mauris at quam eu sem placerat mollis. Quisque at eros in tortor lobortis luctus.

Nam bibendum magna ut arcu. Morbi fringilla vestibulum orci. Curabitur vitae magna ut est vulputate tempor. Mauris sit amet neque.

Etiam at odio. Nunc eu massa. Fusce nec neque eu ipsum pellentesque fermentum. Mauris ut tortor. Suspendisse tempus laoreet odio. In quis felis. Etiam tempor. Praesent risus enim, placerat sit amet, sagittis ac, accumsan sit amet, ligula. Fusce sed orci ut metus euismod aliquet. Nullam eros lorem, interdum at, egestas eu, interdum eu, diam. Phasellus posuere sagittis lectus.

Suspendisse potenti. Quisque molestie volutpat nibh. Aliquam tellus risus, blandit eget, interdum sed, congue in, urna. Nam blandit orci ut nisl. Donec convallis lacinia dolor. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Integer in eros

quis velit facilisis pellentesque. Fusce vel elit. Fusce quis ligula in augue bibendum gravida. Praesent pretium, lectus ut sollicitudin rutrum, risus libero egestas ipsum, eu sagittis magna dolor at leo. Cras tellus lacus, porttitor a, tincidunt eget, nonummy ac, urna. Aliquam quis augue vel mauris sodales molestie. Proin id orci vel mauris tincidunt aliquet. Morbi accumsan euismod nisi. Etiam elit.

In quis diam ut lorem dapibus mollis. In hac habitasse platea dictumst. Phasellus tempus dui nec urna. In vitae pede vel est placerat egestas. Nam lacus risus, faucibus ac, faucibus vulputate, porttitor vitae, neque. Morbi bibendum. Suspendisse eu nisl. In vel turpis. Donec vitae sem. Sed rutrum lorem sit amet tellus. Fusce eget quam. Suspendisse bibendum sapien. Praesent convallis.

Nulla nulla eros, mattis at, nonummy eu, sodales ac, enim. Vivamus varius ligula quis pede. Nullam facilisis. Nunc porttitor, justo ac mollis congue, enim sem cursus nisi, a ultrices massa elit eu lorem. Suspendisse vitae massa. In leo diam, pellentesque vel, condimentum nec, pulvinar non, leo. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Proin fermentum. Praesent venenatis suscipit metus. Pellentesque tellus orci, sollicitudin quis, sollicitudin feugiat, facilisis nec, purus. Duis eget



# Denis Coderre visite la MRC de Thérèse-De Blainville

La Chambre de commerce et d'industrie de Thérèse-De Blainville (CCITB), en collaboration avec la MRC de Thérèse-De Blainville, recevait le maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, Monsieur Denis Coderre. Il était le conférencier invité de la CCITB lors d'un dîner-conférence tenu le 9 mai dernier à Blainville.

Monsieur Coderre a profité de sa présence pour rencontrer et discuter avec les préfets, maires et mairesses de la région dans le but d'établir des liens de confiance et de collaboration entre Montréal et la couronne nord dans le but d'adopter une approche concertée des grands dossiers métropolitains. Le thème de la conférence de M. Coderre fut d'ailleurs à l'image de cette préoccupation : « La force d'une métropole redevenue incontournable ».

Le préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et maire de Bois-des-Filion, Monsieur Paul Larocque, se félicitait de la venue de Monsieur Coderre : « Il s'agit de la première visite officielle du président de la CMM et nous le remercions d'avoir accepté cette invitation. Nous avons l'espoir que cette visite marquera un tournant dans les rapports entre Montréal et ses couronnes et établira les bases d'un véritable partenariat en faveur d'une région métropolitaine forte et dynamique, un objectif auquel nous avons toujours adhéré. Il était plus que temps d'entendre un discours rassembleur et inclusif à cet effet », a conclu Monsieur Larocque.



M. Paul Larocque ainsi que M. Denis Codère, maire de Montréal

## Le maire de Montréal, donne son appui au parachèvement de l'autoroute 19

Le président de la Coalition 19 et maire de Bois-des-Filion, Monsieur Paul Larocque, s'est dit très heureux de l'appui du maire de Montréal, Monsieur Denis Coderre, au parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif.

C'est dans le cadre du dîner conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-de-Blainville (CCITB), le 14 mai dernier, que le maire de Montréal a signifié son appui au projet.

« C'est la première fois qu'un maire de Montréal se déplace dans la région pour y faire une allocution. Monsieur Coderre, par ce geste historique et par ses propos, indique clairement son intention de renforcer les liens entre les différents membres de la Communauté métropolitaine de Montréal », a souligné Monsieur Larocque.

Ce soutien confirme l'importance, pour la grande région métropolitaine, du projet de parachèvement de l'autoroute 19, lequel est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Rappelons que le parachèvement de l'A19 est le premier projet québécois d'autoroute à prévoir des voies réservées au transport collectif dès l'étape de sa conception.

## Mois de la jonquille 2014 : Mission accomplie pour la vente de jonquilles fraîches !

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion et préfet de la MRC Thérèse-De Blainville, la campagne annuelle de la Société canadienne du cancer (SCC) pour la vente de jonquilles fraîches dans le cadre du Mois de la jonquille 2014 aura permis d'amasser plus de 55 000 \$ sur le territoire de la MRC.

C'est plus de 25 000 jonquilles qui ont été vendues grâce à l'organisation efficace des bénévoles responsables et des centaines de bénévoles motivés et disponibles.

M. Larocque en était à son 8<sup>e</sup> mandat consécutif comme président d'honneur du Mois de la jonquille pour la MRC. Lors de la soirée de remerciement aux bénévoles qui s'est tenue à Bois-des-Filion, la responsable de la Société canadienne du cancer remettait à M. Larocque un certificat de reconnaissance en raison de sa remarquable contribution à la mission de la SCC.

« M. Larocque incarne parfaitement les valeurs de la SCC. Il est à la fois proche des gens et reconnu pour ses actions au sein de la collectivité. Il est dévoué, impliqué et disponible. C'est réellement un privilège pour nous de l'avoir comme président d'honneur », a mentionné Arianne Courville, agente de développement de la SCC, lors de cette soirée .

**Le maire Paul Larocque et Arianne Courville de la SCC accompagnés de bénévoles responsables lors du dévoilement du montant amassé durant la campagne 2014 , une somme de 55 423,74 \$.**



# Un brin d'histoire :

## Il y a 10 ans on transformait la Montée Gagnon

La Ville de Bois-des-Filion et le ministère des Transports du Québec (MTQ) signaient, au cours de 2003 un protocole d'entente précisant les paramètres d'une intervention sur la Montée Gagnon, entre le boulevard Adolphe-Chapleau et la limite nord du territoire municipal, soit sur une distance de 2,5 Km. Entamé à la fin 2003, et achevé en 2004, le projet a consisté à transformer la Montée Gagnon en une véritable artère urbaine. Les travaux ont impliqué la réfection du pavement, la mise en place de bordures bétonnées, la canalisation des fossés, l'installation de feux de circulation et d'éclairage de rue stylisé, l'aménagement d'une piste cyclable et la relocalisation de services d'utilités publics (téléphonie, câblodistribution, électricité). La facture fut partagée à peu près également entre le MTQ et la Ville.

**Ce projet a représenté un investissement total d'environ 4 M\$.**

Le projet fut exécuté en deux phases : la première (sud) concernait la section comprise entre le boulevard Adolphe-Chapleau et l'autoroute A-640, tandis que la seconde (nord) a concerné la section comprise entre l'autoroute A-640 et les limites septentrionales de la Ville.

Ce projet structurant aura permis de créer une voie de circulation sécuritaire, notamment par une traverse aménagée sur le viaduc, une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée rejoignant la Route Verte, un corridor vert et un paysage urbain modernisé qui fut un puissant incitatif pour la mise en valeur des lots vacants.



La Montée Gagnon fut le théâtre d'un «relookage» majeur !

# Bois-des-Filion met en place un programme spécial de prévention contre l'agrile du frêne

NOUVEAU  
NOUVEAU  
NOUVEAU

Face aux risques de propagation de l'agrile du frêne, un insecte parasite originaire d'Asie, la Ville de Bois-des-Filion a résolu de prendre des mesures immédiates pour protéger son patrimoine forestier. Soulignons que cet insecte est capable d'entraîner la mort des frênes dans un délai de 3 à 5 ans,

Les frênes sont des arbres pourtant bien adaptés au milieu urbain. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont fait l'objet d'une plantation massive par plusieurs villes partout au Québec. Cependant, Bois-des-Filion a toujours maintenu un objectif de diversité arboricole (frêne, érable, févier, lilas, pin, etc.) qui limite les conséquences relatives à des infestations ciblées sur des essences particulières.

## Un spécialiste mis à la disponibilité des citoyens

La Ville a décompté 258 frênes dans ses espaces publics (parcs, espaces verts et bordures de rues). Elle offrira, dès cette année, l'assistance d'un spécialiste pour aider les citoyens à recenser et identifier les frênes sur leur propriété. La Ville estime que le nombre total de frênes dans son territoire devrait être d'environ 500 à 600. Au moins 25 % à 30 % de ce nombre sont de bonne dimension (diamètre supérieur à 10 cm).

## Une assistance financière pour l'exécution des traitements sylvicoles

La Ville lance donc un programme d'intervention préventive sur tous les frênes en bonne santé par l'injection d'un bio-insecticide certifié. Elle offrira aussi une aide financière aux citoyens qui voudront faire traiter leurs frênes sur leur propriété, de façon à couvrir une partie des coûts de traitement qui peuvent varier entre 50 \$ et 200 \$ par arbre selon leur taille.

Des procédures seront aussi mises en place pour limiter le transport et assurer le traitement du bois de frêne contaminé à la suite de l'abattage, si requis, des arbres qui auront pu être atteints par l'infestation.

Avec ce programme, la Ville veut protéger la très grande majorité des frênes adultes à l'intérieur de son territoire, assurant ainsi le maintien d'un couvert forestier essentiel à la qualité de l'environnement et la préservation d'arbres magnifiques dont la valeur est inestimable.

**T 450 621-1460, poste 100**

**@ ville@ville.bois-des-filion.qc.ca**





## Paul Larocque présidera la Commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et maire de Bois-des-Filion, Monsieur Paul Larocque, vient d'être nommé à la présidence de la Commission du transport de la CMM pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'en avril 2016.

Monsieur Larocque avait occupé cette fonction de 2010 à 2012, alors qu'il avait dirigé les consultations sur le financement du transport collectif, un dossier qui avait suscité un très grand intérêt dans la région métropolitaine. Plus de 115 organismes et individus avaient alors déposé un mémoire dans le cadre des travaux de la Commission.

La Commission du transport regroupe des représentants des cinq secteurs constituant la région métropolitaine, soit des représentants de Montréal, de Laval, de Longueuil, de la Couronne Sud et de la Couronne Nord. Elle reçoit ses mandats du comité exécutif de la CMM.

## Paul Larocque est nommé au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de Transport

Le maire de Bois-des-Filion, Monsieur Paul Larocque, vient d'être nommé au Conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) à titre de représentant des couronnes Nord et Sud de la région de Montréal.



Monsieur Larocque a été désigné à cette fonction par résolution du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et son mandat sera d'une durée de deux ans, soit jusqu'au printemps 2016. La mission de l'AMT consiste à accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine de Montréal. L'AMT a mis en place récemment le comité d'axe de l'autoroute A-19 pour planifier et coordonner les efforts des partenaires concernés par le transport des personnes dans ce grand corridor.

## Une toute nouvelle typographie

Ayant pris note de commentaires relatés par plusieurs de ses citoyens du troisième âge, le Conseil municipal a résolu de modifier la typographie du bulletin municipal. Non seulement les personnes âgées apprécieront la meilleure lisibilité du Boisé, mais aussi les personnes ayant une déficience visuelle. Cette décision s'inscrit à l'intérieur du plan d'action issu de la politique familiale municipale. Il y est prévu que la Ville pose des gestes propres à faciliter la communication avec tous ses commettants.



## Abandon de la livraison du courrier à la porte :

### Bois-des-Filion demeure opposée à la décision unilatérale de Postes Canada

La Ville de Bois-des-Filion a récemment accordé son appui aux démarches qui visent à faire modifier la décision de Postes Canada dans le dossier de la distribution postale.

La Ville de Bois-des-Filion a clairement exprimé son opposition et sa profonde déception face à la décision d'abandonner la livraison porte à porte en milieu urbain. La Ville croit que le service postal est un service public et que la présence des facteurs dans les rues contribue à faire de nos villes et de nos quartiers des milieux de vie agréables et sécuritaires. La Ville partage aussi l'inquiétude formulée par plusieurs à l'égard des personnes âgées et à mobilité réduite.

La communauté de Bois-des-Filion, comme celle des autres villes concernées, n'a pas choisi ni participé à cette décision : elle l'a apprise au moment où la décision était déjà prise. La Ville estime qu'elle a la responsabilité de la dénoncer et de prendre les



mesures pour en limiter les effets négatifs. La Ville s'efforcera donc de faire atterrir cette décision en douceur pour ses citoyens.

## Des arbres pour une école verte !

La Ville de Bois-des-Filion a fait don de 5 arbres (Ginkgo Biloba ou Arbre aux quarante écus) à l'école secondaire Rive-Nord, dans le cadre du projet de réaménagement de la cour d'école. La plantation a eu lieu le 22 mai dernier, pour marquer la Journée mondiale de la biodiversité. Une petite cérémonie de pelletée de terre s'est déroulée en présence du maire Paul Larocque, de la directrice de l'école, madame Nancy Bérubé, et de représentants des étudiants et des professeurs.



# L'ÎLE GARTH

## À la découverte d'un oasis vert sur la rivière !

La Ville de Bois-des-Filion est fière de pouvoir inviter gratuitement 100 Filionois pour prendre part à une visite unique de l'île Garth.

En partenariat avec l'organisme Éco-Nature et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), la Ville arrange quatre visites de l'île Garth pour ses citoyens. 100 laissez-passer seront disponibles pour ces quatre visites qui auront lieu aux moments suivants :

**Une journée en juillet** (1<sup>re</sup> visite de 9 h à 12 h et 2<sup>e</sup> visite de 13 h à 16 h)

**Une journée en août** (1<sup>re</sup> visite de 9 h à 12 h et 2<sup>e</sup> visite de 13 h à 16 h)

Ces excursions se feront sous la supervision de l'organisme Éco-Nature. Elles seront d'une durée d'environ trois heures et vous vous rendrez sur l'île en Rabaska (grand canot pouvant accueillir environ 10 personnes). L'équipement nautique sera fourni pour tous les participants (embarcation, gilet de sauvetage, aviron). Pour une agréable journée, nous vous conseillons de bien vous protéger du soleil et des moustiques et porter des vêtements et chaussures adaptés à la randonnée.

Pour réserver votre place, veuillez communiquer avec Éco-Nature.

**T** 450 622-1020, poste 227 **@** [info@parc-mille-iles.qc.ca](mailto:info@parc-mille-iles.qc.ca) **W** [www.eco-nature.ca](http://www.eco-nature.ca)





# Ici on en... verdit !

## Bois-des-Filion lance un programme de soutien financier original destiné aux institutions, commerces et industries

En corollaire de son plan Vert l'Avenir, la Ville de Bois-des-Filion a mis en place un nouveau programme de soutien financier destiné à stimuler l'aménagement horticole au sein des propriétés institutionnelles, commerciales et industrielles. Ce programme de soutien financier consiste en un remboursement de 50 % du montant déboursé jusqu'à concurrence de 500 \$ suite à l'achat de fleurs, arbres et arbustes pour l'embellissement de la devanture de tels établissements.



### Des avantages tangibles pour les commerces, industries et institutions

- Un endroit accueillant pour la clientèle;
- Une augmentation de l'attractivité des établissements;
- Une marque de l'engagement de l'entreprise à l'égard du service à la clientèle;
- Un environnement plaisant pour les travailleurs;
- Un milieu et un environnement qui cultivent la fierté et le sentiment d'appartenance à la communauté;
- Une augmentation du taux d'occupation et de l'achalandage;
- Une signature de prestige pour l'établissement.

### Une volonté d'obtenir un classement primé aux Fleurons du Québec

Depuis l'été 2006, la Ville est active dans l'amélioration de son milieu par l'embellissement horticole de ses espaces publics, la réfection de ses bâtiments et l'amélioration de son mobilier urbain. Ces initiatives lui ont permis d'obtenir la classification de 3 fleurons, ce qui représente une qualité d'aménagement dans la plupart des domaines. Avec cette classification, Bois-des-Filion se situait légèrement au-dessus de la moyenne des participants en 2012.

La prochaine évaluation aura lieu en 2015 et la Ville vise à atteindre l'objectif de 4 fleurons qu'elle s'est fixée. Pour y parvenir, la Ville encourage tous les occupants d'institutions, de commerces et d'industries à s'impliquer pour qu'ensemble, la communauté filionoise rejoigne l'objectif fixé.

### Modalités du programme

- Avoir un établissement (institution, commerce, industrie) localisé à Bois-des-Filion et en fournir une preuve (locataire ou propriétaire);
- Remplir le formulaire d'aide financière;
- Fournir l'original de la preuve d'achat de végétaux admissibles;
- Fournir une photo prise avant et après les travaux horticoles (maximum une aide financière par adresse civique)

### Marche à suivre

#### 1 : Inscription

On peut s'inscrire au programme de deux façons :

- En faisant parvenir son dossier par la poste;
- En se présentant à l'hôtel de ville durant les heures de bureau au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1

#### 2 : Confirmation d'admissibilité

Le demandeur recevra une confirmation statuant qu'il est admissible et que son dossier est complet.

#### 3 : Remise de l'aide financière

Un chèque sera acheminé au demandeur admissible le plus tôt possible par la poste.

# À vos marteaux! Prêts?

# Ça prend un permis !

- Savez-vous si les travaux que vous voulez effectuer respectent les normes municipales ?
- Quels sont les travaux qui sont autorisés et lesquels ne le sont pas ?
- Les travaux que vous projetez nécessitent-ils un certificat, un permis municipal ou sont-ils sujets à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ?
- Comment se procurer ce certificat ou ce permis ?
- Quel est son coût et à quel endroit l'obtenir ?

## Commencer par le commencement...

### C'est réglementaire !

**La majorité des travaux que vous projetez est assujettie à une réglementation de la Ville :**

- L'agrandissement, la transformation, la rénovation, la restauration et la réparation de votre maison.
- La construction d'un solarium.
- La construction de saillies (auvents, marquises, porte-à-faux).
- L'implantation ou l'agrandissement d'une galerie, d'un patio, d'un perron et d'un balcon.
- L'implantation d'un cabanon, d'un garage détaché, d'un spa, d'une piscine creusée ou hors terre, d'une promenade surélevée (deck).
- L'implantation de divers accessoires (gloriette, corde à linge, les équipements de jeux, les thermopompes, pergolas, tonnelles, kiosques de jardin).
- L'implantation d'un bassin d'eau ornemental.
- L'aménagement ou le réaménagement d'une aire de stationnement.
- Le terrassement et l'aménagement paysager.
- Les travaux de remblai et de déblai.
- L'installation d'une nouvelle clôture, d'une haie, d'un mur de soutènement et d'un talus.

### Pas de permis, pas de travaux !

**Les travaux suivants ne peuvent se faire sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation :**

- L'agrandissement, la transformation de quelque nature que ce soit de votre maison.
- Les travaux de rénovation, de restauration ou de réparation sur une maison si le coût total des travaux excède 2000 \$.
- L'implantation d'un garage détaché, d'un cabanon et d'un solarium.
- L'aménagement de toute piscine, incluant les piscines hors terre, d'un spa.
- L'édification de clôture, talus et muret et autres travaux de remblai et de déblai.
- L'aménagement ou l'agrandissement de toute aire de stationnement et allée d'accès.
- L'implantation ou l'agrandissement d'une galerie, patio, perron et balcon ou d'une terrasse surélevée.



## Comment s'y prendre pour bien faire les choses?

Si vous comptez effectuer des travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation, voici comment vous y prendre pour un projet d'agrandissement ou de transformation de votre résidence principale. Vous devez fournir un plan d'implantation conçu par un arpenteur géomètre ainsi qu'un plan dessiné par un technologue ou architecte en exercice, spécifiant la nature des travaux, les matériaux et les mesures pertinentes.

En ce qui concerne les travaux de rénovation, de restauration et de réparation excédant 2000 \$, de l'implantation d'un garage détaché, d'un cabanon d'une piscine (creusée ou hors terre), d'un spa, d'un solarium, d'une clôture, d'un muret, d'un talus, de travaux de remblai et de déblai, de l'aménagement ou de l'agrandissement d'une aire de stationnement et d'une allée d'accès, de la construction ou l'agrandissement d'une galerie, d'un patio d'une terrasse surélevée, d'un balcon et d'un perron vous devez fournir les renseignements suivants :

- dessiner un croquis sur une copie de votre certificat de localisation qui indiquera le lieu d'implantation et les dimensions des constructions projetées;

- fournir le nom de l'entrepreneur qui effectuera les travaux, le coût et leur durée ainsi que la description des matériaux utilisés.

Pour les travaux qui ne nécessitent pas l'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'un permis, vous devriez demander au Service de l'aménagement du territoire quelles sont les normes applicables afin de vous assurer de leur légalité.

## Tarifification

Le prix d'un permis ou d'un certificat d'autorisation dépend du genre de travaux à réaliser, mais généralement, ils se chiffrent entre 25 \$ et 50 \$. Un permis peut être valide pour douze mois.

## Pour obtenir vos autorisations et dissiper vos tracas

Présentez-vous au Service de l'aménagement du territoire à l'hôtel de ville avec les documents requis. Pour de plus amples informations, communiquez avec l'inspecteur en bâtiment au 450-621-1460.

En obtenant les autorisations requises, vous serez avisés que vos travaux rencontrent les normes en vigueur. Vous vous éviterez des désagréments !

# Ayons du flair pour la propreté des espaces verts!

La fin de l'hiver et la fonte des neiges nous motivent à sortir de notre tanière hivernale. Nous profitons alors du premier rayon de soleil chaleureux bien souvent en compagnie de notre animal favori. Selon la réglementation, il est formellement interdit de laisser sur la propriété publique ou privée les déjections de son animal. Le gardien d'un animal doit enlever et nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés une propriété publique ou privée (y compris la sienne) souillée par les excréments de son animal et en disposer d'une manière hygiénique. La présence d'animaux de compagnie peut entraîner parfois de sérieux inconvénients pour le voisinage, d'où la nécessité d'un contrôle. Celles et ceux qui aiment réellement leur animal feront naturellement preuve de courtoisie. Comme le dirait Cesar Milan, «l'homme qui parle aux chiens», soyez un vrai leader pour votre meute !

Nous sollicitons la participation de tous les citoyens pour améliorer la salubrité de nos parcs et de nos espaces verts. Gardons-les beaux.

**Gardons-les verts.**

**Gardons-les propres !**

## Contrôle animalier

- W [www.bergerblanc.com](http://www.bergerblanc.com)
- @ [info@bergerblanc.com](mailto:info@bergerblanc.com)
- T 450 629-0075 ou 514 494-2002
- + 914, rue Cunard, Laval (Qc) H7S 2H2



Comme vous êtes voisin ou usager d'un parc, le Service de police demande votre collaboration afin de réduire les problématiques qui pourraient être reliées à la présence de cet espace vert.

Nous vous invitons à communiquer avec nous dès que vous êtes témoin d'incivilités ou d'actes criminels dans le parc.

Le Service de police répondra le plus rapidement possible à votre appel.

- Vandalisme
- Consommation de drogue ou d'alcool
- Infractions aux règlements municipaux
- Comportements suspects

Contactez le  **911**  
Vous pouvez le faire en toute confidentialité;

Toute information, même banale à vos yeux, peut être utile;

S'il vous manque des informations, **NE VOUS EN FAITES PAS**, nous comprenons que vous avez fait votre possible et au meilleur de votre connaissance.



**GARDONS  
L'OEIL  
OUVERT**  
 **911**

# Rappels de saison

## Coupe d'arbres

Sauf exception, la coupe d'arbres est prohibée sur le territoire de Bois-des-Filion. Seul l'émondage conforme à la norme NQ 0605-200/2001 est autorisé.

450 621-1460, poste 132



## Vitesse dans les rues

La vitesse maximale permise dans les rues de la ville est de **30 km/h**, à l'exception du boulevard Adolphe-Chapleau, de la Montée-Gagnon et du boulevard Louis-Joseph Papineau où la vitesse maximale autorisée est de **50 Km/h**. Soyez courtois et prudents !

## Observation de la quiétude

En semaine, la quiétude doit être observée entre **21 h et 7 h** le lendemain. Les fins de semaine et les jours fériés, les heures à observer sont de **21 h à 9 h** le lendemain.

## Fausses alarmes

Toute alarme déclenchée inutilement ou en raison d'une défectuosité du système rend passible son propriétaire d'une amende. Il est donc important de veiller au bon fonctionnement de ces appareils. Rappelez-vous que le déplacement inutile des policiers et des pompiers occasionne des coûts pour tous.

## Feux

Sauf pour les feux de cuisson d'aliments dans un foyer ou un barbecue, il est interdit de faire des feux de quelque nature que ce soit, de brûler de l'herbe, des branches, des feuilles ou des déchets. Vous pouvez allumer des feux de camp après avoir obtenu l'autorisation du Service de sécurité incendies. Il est interdit de posséder ou d'utiliser des pièces pyrotechniques sans avoir d'abord obtenu un permis à cet effet du Service de prévention des incendies.





# PRUDENCE AVEC LE BARBECUE!

À l'approche de la saison estivale, votre Service de sécurité incendie vous invite à suivre les consignes de sécurité suivantes afin d'enrayer les risques de blessures et d'incendies lors de l'utilisation de vos barbecues.

## Transport de la bombonne en voiture

- Gardez la bombonne bien immobilisée en position verticale;
- Assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée;
- Gardez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert;
- Assurez-vous que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité.

## Vérification du barbecue avant le premier usage de la saison

- Retirez toutes les pièces mobiles;
- Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de l'appareil ainsi que les pièces mobiles;
- Aspergez les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites;
- Faites remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz; ces bulles confirment qu'il y a une fuite;
- Remplacez les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebut, car elles pourraient exploser.

## Utilisation du barbecue

- Lisez bien les instructions du fabricant;
- N'utilisez pas un barbecue à l'intérieur;
- Laissez un dégagement d'un mètre (39") entre le barbecue et tout mur.
- Pour démarrer le barbecue, ouvrez le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionnez le bouton de démarrage;

- N'actionnez jamais le bouton de démarrage plus de deux fois;
- Surveillez en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé;
- Éteignez l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle;
- Après son utilisation, placez le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite;
- Ne laissez pas le barbecue dans un endroit frais et humide propice à l'apparition de toiles d'araignées qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.



**Quoi faire si le barbecue prend feu?**

- Fermez le robinet de la bombonne, si possible;
- Fermez le couvercle pour étouffer le feu;
- Composez le 9-1-1;
- Ne tentez pas d'éteindre le feu avec de l'eau. Utilisez un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC;
- Faites inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

**Quoi faire si la bombonne prend feu?**

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, éloignez-vous-en rapidement et composez le 9-1-1. Ne tentez pas d'éteindre le feu.

**Entreposage du barbecue**

- Entrez le barbecue à l'intérieur, par exemple dans le cabanon, mais sans sa bombonne;
- Rangez la bombonne à l'extérieur, en position verticale dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. N'entrez pas la bombonne à l'intérieur.

**Normes relatives aux feux en plein air**

Selon la nouvelle réglementation en vigueur depuis décembre 2012, le règlement 933 précise à l'article 2.4.5.1 que : (...) Sauf pour les grils ou les barbecues, les feux en plein air sont interdits, à moins qu'une demande ait été faite au moins quinze (15) jours avant la tenue du feu et qu'un permis ait été émis par l'autorité compétente, en conformité avec les conditions prescrites à l'annexe « A » du présent règlement.

**T** 450 621-1460, poste 150

**@** [prevention@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:prevention@ville.bois-des-filion.qc.ca)

**À Bois-des-Filion...****Motocross et Quad sont interdits\*****(RÈGLEMENT 942)****amende minimum de 250 \$**

**T** 450 621-1460

**W** [ville.bois-des-filion.qc.ca](http://ville.bois-des-filion.qc.ca)

**POLICE**  
TERREBONNE



**BOIS-DES-FILION**



TERREBONNE  
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES  
BOIS-DES-FILION

# LA NATURE NE PRÉVIENT PAS ÊTES-VOUS PRÊT?

**Vents violents, inondations, verglas, tremblements de terre. Voilà quelques sinistres auxquels nous sommes confrontés de plus en plus fréquemment, peu importe l'endroit où l'on habite au Québec. Êtes-vous préparé à faire face à un sinistre de ce genre ? Sauriez-vous comment réagir en pareille situation ? C'est l'occasion tout indiquée de se poser la question et de se préparer en conséquence. En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.**

## Que pouvez-vous faire?

- Vous renseigner sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger;
- Prévoir les articles nécessaires pour vos besoins essentiels et garder chez vous des provisions pour trois jours;
- Préparer votre plan d'urgence;
- Assurer convenablement vos biens.

## Être autonome pendant 72 heures

Si la situation exige que vous restiez à la maison, vous et votre famille devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels. Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles suivants :

- Eau potable – 2 litres par personne par jour ;
- Nourriture non périssable – provisions pour au moins 3 jours ;
- Ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles – piles de rechange ;
- Lampe de poche – piles de rechange ;
- Trousse de premiers soins – bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques ;
- Chandelles ;
- Briquet ou allumettes.

Si vous devez évacuer votre domicile, suivez les consignes des autorités et préparez à l'avance les articles à emporter en cas d'évacuation.



## Maintien des services essentiels

La Ville a aussi un rôle à jouer lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence. Pour venir en aide à ses citoyens, la Ville a prévu un plan de sécurité civile qui contient les mesures d'urgence à prendre pour faire face à de telles situations. Ces mesures permettent de maintenir le plus longtemps possible les services essentiels comme :

- le secours et la sécurité des personnes ;
- la sauvegarde des biens ;
- l'hébergement temporaire ;
- l'alimentation en eau et en nourriture ;
- l'hygiène.

En cas de sinistre important, la Ville peut aussi compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque ces moyens deviennent insuffisants.

**T 450 621-1460, poste 147**

# Ramonage des cheminées

Assurez votre sécurité en choisissant un entrepreneur qualifié !

Vous pouvez ramoner vous-mêmes votre cheminée ou confier ce travail à un ramoneur. Le Service de sécurité incendie de Bois-des-Filion ne recommande ni n'accrédite aucune entreprise de ramonage. Toutefois, il souhaite mettre en garde les citoyens qui sont sollicités par certains individus, car il y en a qui n'ont pas forcément les qualifications pertinentes pour faire un ouvrage efficace et adéquat.

## Quelques recommandations

- Faites appel à un ramoneur membre de l'Association des professionnels en chauffage (APC) [www.poelesfoyers.ca](http://www.poelesfoyers.ca);
- Exigez un imprimé qui prouve que le ramonage a été effectué;
- Demandez à ce qu'on vérifie l'étanchéité du conduit de cheminée, sa régularité, sa suffisance de succion, sa continuité et l'adéquation de son ramonage.

## Et des conseils

- la cheminée doit être brossée vigoureusement avec une brosse de dimension appropriée (diamètre et longueur);
- quelques jours avant la visite du ramoneur, assurez-vous que la trappe de la cheminée est bien fermée pour éviter les dégâts que peut causer la suie à l'intérieur de la maison;
- une fois le ramonage terminé, ouvrez la trappe pour laisser tomber la suie et les dépôts de créosote puis complétez le nettoyage.

Une cheminée raccordée à une installation de chauffage à combustibles solides (foyer, poêle à combustion, etc.) doit être ramonée minimalement une fois par année.

T 450 621-1460, poste 147  
@ ville @ville.bois-des-filion.qc.ca



BOUL. ADOLPHE-CHAPLEAU  
MONTÉE GAGNON  
BOUL. LOUIS-JOSEPH PAPINEAU



TOUTES LES AUTRES  
RUE DE LA VILLE

POUR VOTRE SÉCURITÉ,  
À BOIS-DES-FILION C'EST,

TOLÉRANCE

ZÉRO



L'école est finie,  
les vacances  
commencent!

Nos enfants

- profitent de l'été et du beau temps.
- Motocyclistes et automobilistes, redoublez de vigilance et respectez les limites de vitesse dans les quartiers et près des parcs.

Cet été on relaxe...  
On ralentit!



# La sécurité autour et dans la piscine

Pour que la baignade continue de faire partie des joies de l'été

## La clôture :

Elle est obligatoire pour une piscine hors terre, creusée ou semi-creusée et doit :

- Avoir 1,2 m de hauteur;
- Empêcher le passage d'un objet rond de 10 cm de diamètre entre chaque poteau;
- Rendre impossible l'escalade de l'extérieur; ne peut s'y agripper ou d'y appuyer les pieds;
- Avoir une porte munie d'un dispositif de fermeture automatique à l'intérieur de l'enceinte.

Une piscine munie de jambes de force doit être entourée d'une enceinte.

Si les conditions suivantes sont présentes, la clôture ne sera pas obligatoirement requise :

- La paroi rigide d'une piscine hors terre atteint 1,2 m;
- La paroi souple d'une piscine gonflable atteint 1,4 m;
- L'accès (échelle, plate-forme, terrasse) à ce genre de piscine se fait par une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.

*Une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.*

## L'échelle ou l'escalier :

La piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir. Une norme existe aussi au niveau des tremplins pour les piscines creusées. Le plongeur doit être situé à l'extérieur de l'enveloppe minimale d'eau afin de s'assurer un bassin d'eau qui respecte les dimensions minimales de la norme BNQ 9461-100/2009.

## L'équipement :

Tout appareil composant le système de chauffage ou de filtration de l'eau doit être éloigné d'au moins 1m du rebord de la piscine hors terre pour prévenir l'escalade. Les conduits reliant ces appareils à la piscine doivent être souples et ne pas offrir d'appui.

## Permis obligatoire :

Afin de s'assurer du respect des normes, la Ville exige maintenant un permis pour toutes les nouvelles installations de piscines ou pour l'installation d'une construction comme un patio ou une plate forme qui donne ou qui empêche l'accès à une piscine. C'est la responsabilité du citoyen de se référer au Service de l'aménagement du territoire pour connaître toutes les règles locales en vigueur.

**T 450 621-1460, poste 132 @ ville@ville.bois-des-filion.qc.ca**



# Consignes de sécurité

- Un adulte doit TOUJOURS être présent lorsque des enfants se baignent ou sont près d'une piscine;
- Ne soyez jamais seul dans une piscine ou assurez-vous de la présence d'une autre personne à proximité;
- Les enfants de moins de 3 ans et ceux qui ne savent pas nager devraient porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel);
- Inscrivez vos enfants à des cours de natation et de sécurité nautique;
  - Prenez un cours sur la sécurité des piscines, un cours de premiers soins et de secourisme (tel que la RCR réanimation cardio-respiratoire);
    - À chaque baignade, retirez complètement la toile solaire afin d'éviter qu'un baigneur reste coincé sous celle-ci;
    - Enlevez tout le surplus d'eau accumulée sur la toile solaire;
    - Videz toutes les pataugeoires après utilisation,
    - Remontez toujours l'échelle et/ou barrez l'accès lorsque personne n'utilise la piscine (s'il y a lieu);
    - Assurez-vous que votre filtreur soit protégé par un disjoncteur détecteur;
- Assurez-vous que les jouets, les meubles de jardin et les outils ne sont pas à côté de la piscine ou de la clôture de la piscine; les enfants pourraient les utiliser pour entrer dans la piscine;
- Interdisez les jeux près du filtreur et des boyaux reliés à la piscine;
- Fermez le moteur du filtreur lors de l'utilisation de la piscine, sauf l'utilisation d'un chauffe-eau;
- Suivez attentivement toutes les instructions du fabricant sur l'utilisation et l'entretien de tous les accessoires de piscine;
- Assurez-vous de la clarté de l'eau en tout temps;
- Testez régulièrement la qualité de l'eau et n'utilisez jamais votre piscine si l'eau présente des impuretés;
- Suivez avec soin toutes les indications du fabricant pour l'entreposage et l'utilisation des produits chimiques; gardez-les dans un endroit sec, bien aéré, hors de la portée des enfants;
- Ne laissez jamais de jeunes enfants se baigner sans surveillance;
- Il est interdit, voire dangereux, d'installer une glissoir sur une piscine hors terre,
- Ne plongez jamais dans une piscine hors terre;
- Gardez une bouée ou une perche de sauvetage à proximité de la piscine;
- Ne vous baignez pas s'il y a du tonnerre ou des orages afin de prévenir les incidents;
- Vérifiez toujours la piscine en premier lieu si vous perdez de vue un enfant.



# La sécurité à vélo

## Pour un partage harmonieux de la chaussée

Lorsqu'on pratique le vélo depuis de nombreuses années, on croit connaître les règles de sécurité routière sur le bout de nos doigts. On les considère du même ressort que les réflexes techniques acquis pour faire rouler une bicyclette.

Le respect du Code de la sécurité routière est à la base de la bonne entente entre les cyclistes et les autres utilisateurs des voies de circulation. Selon une étude du ministère des Transports, 60% des accidents impliquant des cyclistes seraient attribuables au manque de respect des dispositions du Code de la sécurité routière (feux de circulation, arrêts obligatoires, utilisation des trottoirs) tout comme au comportement laxiste des automobilistes (manœuvres de dépassement, respect de signes d'arrêt, priorité de virage, etc.).

La courtoisie ne vous aidera pas nécessairement à diminuer le nombre d'accidents, mais fera augmenter le plaisir de croiser d'autres cyclistes qui partagent finalement le même plaisir que vous.

### Voici 11 consignes faciles à suivre pour respecter le Code de la sécurité routière

- Roulez à droite de la chaussée;
- Roulez en file indienne;
- Circulez dans le même sens que les véhicules;
- Respectez la signalisation routière;
- Accordez la priorité aux piétons;
- Signaler ses intentions lors d'arrêts et de virages;
- Ne roulez pas avec un baladeur sur les oreilles;
- Ne roulez pas à deux sur un vélo, à moins d'une situation d'urgence;
- Munissez votre vélo de réflecteurs;
- Assurez-vous d'utiliser une source d'éclairage en soirée;
- Ne roulez pas sur les trottoirs à moins d'y être obligé.



# Démystifions les boîtes de service

## Qu'est-ce que c'est?

Lorsqu'un bâtiment est alimenté en eau potable par la municipalité, un tuyau achemine l'eau provenant de la conduite d'aqueduc située dans la rue jusqu'à l'intérieur de la propriété. À la limite d'emprise se situe le robinet d'arrêt, communément appelé boîte de service ou encore « bonhomme à eau ».

## Ça sert à quoi ?

Ce dispositif permet d'ouvrir et de fermer l'eau en cas de bris de votre valve d'eau principale, laquelle est située à l'intérieur de votre bâtiment. Normalement, vous êtes en mesure de voir sur votre terrain une rondelle de fonte d'environ 10 cm de diamètre : c'est le couvercle du conduit qui permet l'accès au robinet d'arrêt. Seuls les employés et mandataires autorisés de la Ville peuvent manipuler ce robinet. On procède alors à l'aide d'une clé typiquement prévue à cet effet.

Il est de la responsabilité du citoyen de garder le couvercle de la boîte de service visible, accessible et en bon état. La Ville, quant à elle, se charge de le réparer, de le remplacer ou d'en ajuster sa hauteur au besoin.

## Pourquoi localise-t-on un couvercle de boîte de service?

Dans le courant de l'été, vous remarquerez peut-être un employé municipal effectuer des recherches sur votre terrain afin de trouver votre robinet d'arrêt. En localisant ceux-ci et en notant leur emplacement, le Service des travaux publics et de l'environnement sera en mesure d'améliorer l'efficacité de ses services, particulièrement lors d'interventions d'urgence. D'ailleurs, si vous connaissez l'emplacement de votre couvercle de boîte de service, il serait apprécié que vous le rendiez visible en le marquant de peinture ou avec un ruban coloré.

Pour toute question concernant votre boîte de service, contactez le Service des travaux publics et de l'environnement.

**T 450 621-1460, poste 100.**





# Ville fleurie 2014

Le comité Ville Fleurie de Bois-des-Filion invite à nouveau les citoyens à embellir le parterre de leur résidence (la ville est divisée en 6 secteurs pour la catégorie résidentielle), leur commerce ou leur balcon. Le comité parcourra le territoire municipal au cours de l'été afin de sélectionner les finalistes pour chacun de ces groupes.

Tous les finalistes seront conviés à une réception le 24 octobre prochain afin de dévoiler les récipiendaires 2014. À cette occasion, on révélera également quelle est la rue Fleurie pour l'année 2014.

**Citoyens, à vos pelles, râteaux et terreau !**



## Distribution annuelle de fleurs de la Ville de Bois-des-Filion

Samedi le 24 mai dernier avait lieu la distribution annuelle de fleurs, pousses d'arbres et compost sous le parrainage du Comité ville fleurie. Malgré la timide collaboration du soleil, plusieurs Filionois sont venus se procurer des végétaux et obtenir de judicieux conseils horticoles.



# Le contrôle des insectes piqueurs

Nous aimerions vous rappeler que la firme GDG Environnement effectue à nouveau cette saison, et ce, pour l'ensemble de la MRC, des opérations pour le contrôle des insectes piqueurs. Les traitements sont effectués par voies terrestre et aérienne (secteur non résidentiel). Il est important de rappeler que le résultat escompté par ces opérations est une diminution et non une élimination de la nuisance. Fait à noter, la firme GDG Environnement possède les autorisations nécessaires émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et par Transports Canada.

## Quelques conseils

**Pour assurer une performance optimale de cette intervention, le citoyens sont invités à porter une attention particulière aux situations suivantes :**

- Asséchez toute accumulation d'eau stagnante sur votre propriété;
- assurez-vous que l'eau de piscine soit filtrée et chlorée tôt en saison et maintenez cette eau en condition propice à la baignade;
- débarrassez la base de vos haies de cèdre des feuilles mortes et des résidus de gazon qui sont propices à la rétention d'humidité excessive;
- munissez votre poubelle et tout contenant laissé à l'extérieur d'un couvercle ou rangez-les de façon à ce que l'eau ne s'y accumule pas.

**Isolément, ces petits gestes semblent anodins. Néanmoins, si tous s'y mettent, le contrôle biologique des insectes piqueurs sera nettement plus efficace.**

Fait important, toutes sources d'eaux stagnantes peuvent produire plusieurs centaines de moustiques chaque semaine. Pour plus d'informations, une ligne Info-moustiques est mise en place pour répondre aux questions des citoyens.

Ligne info moustiques :

**T 1 800 567-8567**

**Le virus du Nil occidental (VNO) est un virus transmis par les moustiques qui peut causer de graves maladies**

### Pour vous protéger du VNO :

- Protégez-vous des piqûres en portant des vêtements clairs qui couvrent les bras et les jambes;
- Utilisez un chasse-moustiques en respectant les directives du fabricant;
- Gardez les moustiquaires et les portes-moustiquaires fermées;
- Éliminez les moustiques qui s'introduisent à l'intérieur de votre demeure;
- Soyez vigilants dans les endroits ombragés et humides durant le jour;
- Demeurez vigilants le soir et la nuit même si les moustiques ne sont pas visibles ou gênants.

**W** [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)



700, rue de la Sablière  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4T7

**T 450 621-1460, poste 162**

**Horaire d'été**  
(avril à octobre)

Dimanche au vendredi.....12 h à 17 h  
Samedi .....9 h à 17 h

Aucun argent comptant n'est accepté (Visa et débit seulement). L'Écocentre sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2014 et le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier 2015.

	Automobile		Camionnette / Remorque 4' x 8' x 2'		Camionnette / Remorque 6' x 8' x 2'		Camionnette / Remorque 4' x 8' x 4'	
	Résident	Non-Résident	Résident	Non-Résident	Résident	Non-Résident	Résident	Non-Résident
<b>Matériaux secs</b> (bois, brique, gypse, aluminium, cuivre, métal, bardeaux, céramique)	10 \$	30 \$	25 \$	75 \$	50 \$	150 \$	75 \$	225 \$
<b>Béton</b>	10 \$	30 \$	25 \$	75 \$	50 \$	150 \$	75 \$	225 \$
<b>Asphalte</b>	10 \$	30 \$	25 \$	75 \$	50 \$	150 \$	75 \$	225 \$
<b>Terre en vrac / agrégat</b>	10 \$	30 \$	25 \$	75 \$	50 \$	150 \$	75 \$	225 \$
<b>Branches / souche</b>	10 \$	30 \$	25 \$	75 \$	50 \$	150 \$	75 \$	225 \$
<b>Résidus domestiques dangereux</b> (huiles, solvants bases, acides organiques, oxydants, pesticides, aérosols)	10 \$	30 \$	25 \$	75 \$	50 \$	150 \$	75 \$	225 \$
<b>Recyclage : papier, carton, verre, plastique</b> (1-2-4-5-7)	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Appareils informatiques / appareils électroniques</b>	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Fluocompacts / néons</b>	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Pneus maximum 48" (sans jante)</b>	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Peinture</b>	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Bonbonne de propane</b>	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Batterie de voiture / Piles</b>	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$
<b>Biens réutilisables</b> (vélos, petits meubles, petits appareils électroménagers ou ménagers, etc.)	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$	Gratuit	10 \$

## Matières acceptées

### RDD (résidus domestiques dangereux)

Adhésif, aérosol divers, antigel, ballast d'éclairage, batterie, bonbonne de propane, calfeutrant, chlore, cire à plancher, colle, combustible, coulis, décapant, dégraissant, débouche tuyau, diesel, diluant, encre, essence, fluocompact, goudron, graisses moteur, herbicide, huile, insecticide, lubrifiant, néons pneus, peinture, pile, pesticide, produit nettoyant, scellant, térébenthine, etc.

### TIC (technologies de l'information et de la communication)

Appareil photo, caméra, cinéma maison, clavier, console de jeux vidéo, imprimantes, moniteur d'ordinateur, ordinateurs, photocopieur, répondeur, système audio/vidéo et de localisation, téléphone conventionnel et portable, télévision, etc.

### Matériaux secs

Asphalte, aluminium, bardeau d'asphalte, béton, brique, branche, bois, céramique, cuivre, carton, gypse, métal, papier, pierre, plastique, PVC, souches, sable, terre, verre, etc.

# Collecte des ordures ménagères

## Contenants rigides requis, c'est le règlement!

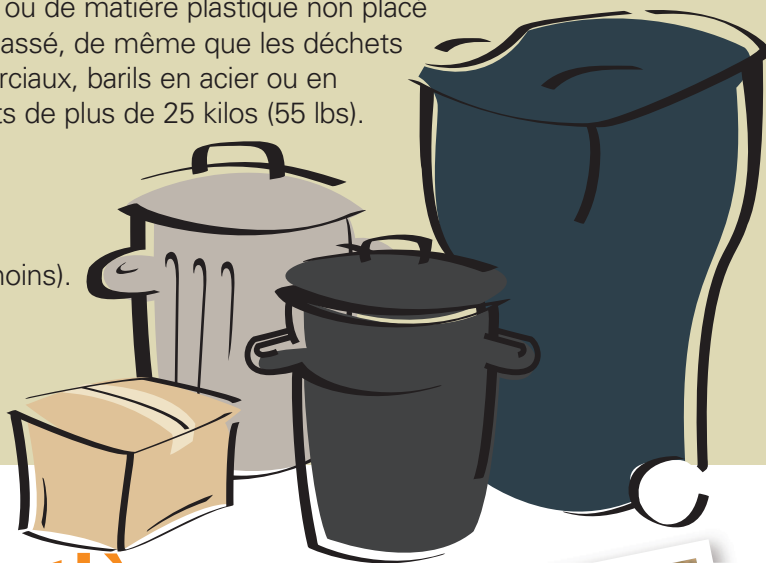
Depuis le 12 juillet 2010, le règlement sur la préparation, la collecte et la disposition des matières recyclables et résiduelles interdit l'usage de sacs pour la disposition des déchets en bordure de rue. Il est maintenant obligatoire et ce, pour des raisons de salubrité et de collecte, d'utiliser des contenants rigides pour la disposition des ordures ménagères. Tout sac de papier ou de matière plastique non placé dans une poubelle ou contenant rigide ne sera pas ramassé, de même que les déchets se trouvant dans des bacs à jardin, conteneurs commerciaux, barils en acier ou en plastique, contenants de bois ou de métal et contenants de plus de 25 kilos (55 lbs).

## Contenants acceptés

- Poubelles à poignées de 240 litres ou moins;
- Bacs roulants de 360 litres ou moins;
- Contenants rigides de 25 kilos ou moins (55 lbs ou moins).

@ [ville@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:ville@ville.bois-des-filion.qc.ca)

T 450-621-1460 poste 100



## La collecte des matières organiques démystifiée

Le Service de collecte des matières organiques est de nouveau offert aux Filionois en 2014. Cette collecte se fera une fois aux deux semaines, le mercredi, jusqu'au 24 septembre. Le ramassage s'effectuera entre 7 h à 17 h.

À partir du 8 octobre et jusqu'au 12 novembre, cette collecte deviendra hebdomadaire, toujours le mercredi.

### Qu'est-ce que les matières organiques ou résidus verts ?

Ce sont les rognures de gazon, les résidus du jardinage, les feuilles d'arbres, les sapins de Noël, les branches d'arbres et d'arbustes d'un diamètre inférieur ou égal à 5 cm et de moins de 1m de longueur.

### Comment le ramassage se fait-il ?

Ne seront ramassées que les matières organiques qui sont placées dans un sac de matière plastique translucide ou de couleur orangée qui, une fois rempli, pèsera 25 kg ou moins.

Les matières organiques qui ne sont pas ensachées doivent être attachées en ballots de 30 cm de diamètre, 1m de longueur avec un poids unitaire de 25 kg ou moins.





# Moins dans la poubelle et plus dans le compost !

Composter vos déchets de cuisine et de jardin, c'est la façon naturelle d'avoir un jardin plus verdoyant. Le compostage est bon pour l'environnement puisqu'il permet de réduire la quantité de déchets qui aboutissent dans les lieux d'enfouissement. Même les personnes qui vivent en appartement peuvent être dans le coup !

## Que mettre dans la boîte à compostage ?

- Les feuilles et les branches;
- Les cendres provenant d'un foyer ou d'un poêle à bois;
- Les pelures de fruits et de légumes;
- Les coquilles d'œuf;
- Le marc de café et les filtres de papier;
- Les poches de thé;
- Les écales d'arachides et de noix;
- Le gazon coupé;
- Les herbes du jardin et les résidus de jardinage.

## Ne se compostent pas :

- Les déjections d'animaux;
- Les cendres de charbon ou de briquettes;
- Les mauvaises herbes défraîchies;
- La viande, les os, les matières grasses;
- Les produits laitiers;
- Les huiles et les aliments huileux.

## Où placer la boîte à compostage ?

Choisissez un endroit bien drainé. Cet endroit devrait être loin des sources et bien au-dessus d'une nappe d'eau souterraine.

## Quand peut-on pratiquer le compostage ?

Vous pouvez pratiquer le compostage tout au long de l'année. Le processus ne fait que ralentir lorsqu'il fait froid.

## Par où débiter ?

Utilisez une vieille poubelle, des palettes, des clôtures à neige, des briques ou du grillage pour garder votre tas de compost propre et actif. Des boîtes à compostage préfabriquées sont en vente dans certaines pépinières et magasins.

1. Commencez par étendre une couche de déchets de cuisine et de jardin;
2. Ajoutez une couche de terre et du compost commercial ou du fumier pour activer le processus de compostage;
3. Continuer à ajouter des déchets de cuisine, des déchets de jardin et de la terre.

## Comment entretenir le tas de compost ?

- Gardez le tas de compost passablement humide – arrosez si nécessaire;
- Retournez le tas de compost toutes les deux à trois semaines pour permettre l'aération;
- Après 8 à 10 semaines, le compost sera prêt.

## Comment se servir du compost lorsqu'il est prêt ?

- Répandez du compost dans vos jardins, retournez le sol bien avant de planter;
- Pour faire de la terre de rempotage, mélangez en portions égales du compost, de la terre et du sable;
- Mélangez en portions égales du compost et de l'eau, et arrosez votre jardin, votre pelouse et vos fleurs en pots.



## Comment contrer les problèmes issus du compostage ?

### Symptôme

**Odeurs désagréables.**

### Problème

Manque d'air ou humidité trop grande.

### Solution

Retournez-le.

### Symptôme

**Le centre du tas est sec.**

### Problème

Manque d'eau.

### Solution

Arrosez tout en mélangeant.

### Symptôme

**Le compost est humide et vieux, mais chaud au milieu seulement.**

### Problème

Manque de matières.

### Solution

Rassemblez plus d'ordures et faites un autre tas.

### Symptôme

**Le tas est humide et l'odeur est douce, mais les matières ne se décomposent pas et ne se réchauffent pas.**

### Problème

Manque d'azote.

### Solution

Incorporez une source d'azote, comme du sang frais ou un engrais commercial à haute teneur en azote.

## Une robinetterie qui fuit... de la bonne eau qui se gaspille



**Posez un geste citoyen et contribuez à assurer la pérennité de cette ressource !**

La Ville de Bois-des-Filion invite ses contribuables à procéder à l'examen de leurs appareils de distribution de l'eau afin de détecter les fuites et de les enrayer. Les données qui suivent démontrent qu'une fuite d'eau, si infime puisse-t-elle sembler, occasionne un gaspillage important de cette précieuse ressource coûteuse à traiter et à distribuer.



25 gallons par 24 hres  
750 gallons par mois



100 gallons par 24 hres  
3000 gallons par mois



400 gallons par 24 hres  
12000 gallons par mois

## Rappel

### COMPTE DE TAXES

**Le second versement pour les comptes de taxes municipales est le 3 juillet.**

Sachez que des frais de 2,5 % s'ajoutent à tout paiement qui est effectué à la municipalité au moyen d'une carte de crédit. Ce pourcentage est réclamé à la Ville par les institutions de crédit sur ces transactions.

# Trucs et astuces pour économiser l'eau

cet été et en tout temps!

**L'eau est une ressource rare et précieuse qu'il faut préserver. Seulement un homme sur trois a accès à l'eau potable sur Terre.**

L'eau potable distribuée à Bois-des-Filion provient de la rivière des Mille Îles et elle nous est fournie par ville de Rosemère qui la traite. Des coûts importants sont encourus afin de transformer l'eau brute en eau potable. Plus on consomme d'eau, plus élevée est la facture. C'est donc pourquoi chaque petit geste individuel de conservation que nous posons a une grande signification si nous sommes plusieurs à le faire. Économiser l'eau dans la maison, c'est facile ! Des solutions simples existent pour diminuer considérablement la consommation d'eau provenant de la douche, des toilettes ou des robinets.

## UTILISEZ LA DOUCHE AU LIEU DU BAIN

- Une douche consomme 30 à 70 l d'eau tandis qu'un bain consomme 150 à 200 l d'eau.
- Un bain équivaut environ à sept douches !

## OPTIMISEZ LES CHASSES D'EAU

- Une toilette conventionnelle utilise 13 à 17 l par chasse tandis qu'une toilette à débit réduit consomme 4 à 6 l d'eau par chasse.
- De plus, la Ville offre une subvention de 50 \$ pour le remplacement des toilettes par des modèles utilisant moins d'eau !

## CONTRÔLEZ LE DÉBIT DES ROBINETS

- Un robinet mitigeur réduit la consommation d'eau de 10 % (économie de 2 l par minute)
- Un aérateur réduit la consommation d'eau de 30 % (économie de 6 l par minute)
- Une pomme de douche économisant l'eau réduit la consommation de 50 % (économie de 10 l par minute)

## FERMEZ LE ROBINET

- Le brossage des dents à l'eau courante utilise 13 l par minute et le rasage au fil de l'eau consomme 18 l d'eau.

## RECOUVREZ LA PISCINE

- Une piscine non recouverte peut laisser évaporer 4000 L d'eau par mois.

## RÉDUISEZ LES FUITES D'EAU

- Un filet de 0,80 mm gaspille 114 l par jour (3419 l par mois).
- Un filet de 1,60 mm gaspille 455 l par jour (13638 l par mois).
- Un filet de 3,175 mm gaspille 1818 l par jour (54553 l par mois).

## RESPECTEZ LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'ARROSAGE DES PELOUSES ET DES VÉGÉTAUX

- Utilisez un pistolet d'arrosage ou un arrosoir manuel pour vos fleurs et végétaux. Considérez l'installation d'une minuterie adaptée pour l'arrosage de la pelouse. De cette manière, il vous sera très facile de souscrire à l'horaire d'arrosage décrété par un règlement municipal.

## CHANGEZ LES VIEILLES (...ET MAUVAISES) HABITUDES

- Nettoyez votre allée d'accès en employant un balai-brosse au lieu d'un boy au d'arrosage. N'utilisez que l'eau strictement nécessaire pour laver votre véhicule;
- En période de canicule et de sécheresse, mieux vaut une allée d'accès poussiéreuse et un véhicule moins reluisant qu'une pression d'eau amoindrie par sa consommation superflue.

Économiser l'eau est un geste écocitoyen. Il permet de limiter la consommation des réserves d'eau potables qui s'amenuisent considérablement partout dans le monde, y compris chez nous.

*Conserver l'eau à Bois-des-Filion, ça s'arrose !*



# L'eau et le gazon

Les pelouses bien implantées ont en général besoin d'environ 2,5 cm (1 pouce) d'eau par semaine pour bien pousser. En juillet, la pelouse est en dormance, il faut donc limiter l'arrosage. Pendant les périodes de sécheresses et de chaleurs prolongées, une pelouse peut se flétrir, brunir et entrer en dormance, elle peut survivre pendant plusieurs semaines à l'état dormant.



Les variétés communes de gazon reverdiront dès le retour de conditions d'humidité normales. Notons qu'une pelouse diversifiée (espèces variées de graminées) sera plus résistante. Le fait de laisser l'herbe coupée sur votre pelouse accroît l'apport de matières organiques, diminue les pertes d'humidité et l'apparition des mauvaises herbes.



Un arrosage excessif peut entraîner des conditions de croissance défavorables ainsi que des problèmes de maladies (85 % des problèmes relatifs aux aménagements paysagers proviennent souvent d'un arrosage abusif, par exemple les vers blancs).

Si Dame nature lui procure cette quantité de pluie, votre pelouse ne nécessitera pas d'arrosage supplémentaire. Tondre à 7,5 cm et laisser le gazon sur place aideront votre gazon à garder son humidité et il sera plus résistant aux maladies. L'arrosage en plein jour n'est pas efficace, il y a une perte par évaporation de 20 à 50 %.

# Réglementation d'utilisation de l'eau potable

Conformément au règlement municipal 884 sur les normes d'utilisation de l'eau potable, **du 15 avril au 15 octobre**, l'arrosage des pelouses et des jardins est permis selon les conditions suivantes :

## Arrosage au moyen d'un système automatique (souterrain)

**Numéro civique pair :**  
Lundi et jeudi  
de 5 h à 7 h

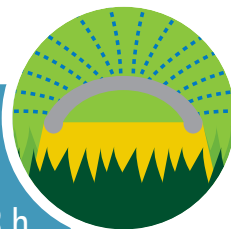
**Numéro civique impair :**  
Mercredi et dimanche  
de 5 h à 7 h



## Arrosage au moyen d'un système mécanique (hors terre)

**Numéro civique pair :**  
Lundi et jeudi  
de 5 h à 7 h et 21 h à 23 h

**Numéro civique impair :**  
Mercredi et dimanche  
de 5 h à 7 h et 21 h à 23 h



### Nouvelles pelouses, végétaux et traitements curatifs

Pour ce type d'aménagement ou pour l'application de nématodes, un permis spécial peut vous être émis à votre demande. Il est gratuit et vous permet l'arrosage tous les jours pour une durée de 15 jours consécutifs et ce, en respectant les heures précitées.



### Arrosage manuel

Vous pouvez arroser fleurs, plantes et potagers en utilisant manuellement un boyau muni d'un pistolet d'arrosage. Soyez économe et n'utilisez que l'eau nécessaire à cette fin.



### Lavage des véhicules

Le lavage des véhicules est autorisé sauf en cas d'interdiction par la Ville. Dans tous les cas, lavez le véhicule à la main et n'utilisez que l'eau strictement nécessaire lorsque vous effectuez le rinçage de façon à éviter le gaspillage.



### Lavage sous pression

L'utilisation d'un appareil d'arrosage à pression est autorisé sauf en cas d'interdiction par la Ville. Dans tous les cas, n'utilisez que l'eau strictement nécessaire lorsque vous utilisez ces appareils afin d'éviter le gaspillage.



### Amende

L'arrosage illégal entraîne une amende automatique variant de 100 \$ à 2000 \$. Toute contravention aux dispositions réglementaires sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable est passible d'amende.



### Puits artésien

À compter de cette année, les propriétaires d'un puits devront se procurer gratuitement une affiche au Service de l'urbanisme de la Ville. Cette affiche devra être installée sur le terrain et devra être visible de la rue en tout temps entre le 15 avril et le 15 octobre de chaque année.



### Information

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant la réglementation ou pour signaler une utilisation de l'eau potable qui vous semble inappropriée, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur en environnement au (450) 621-1460 ou par courriel à : [ville@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:ville@ville.bois-des-filion.qc.ca)

## Calendrier d'entretien écologique de la pelouse

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Ratisser • Aérer • Terreauter avec du compost					Ratisser • Aérer • Terreauter avec du compost	
	• Semer • Fertiliser avec un engrais 100 % naturel			• Semer • Fertiliser avec un engrais 100 % naturel		
	Tondre à 5 cm	Tondre à 7,5 cm Ne pas ramasser le gazon coupé, c'est un engrais naturel				Tondre à 5 cm
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arracher les herbes indésirables, idéalement en début de saison</li> <li>• Respecter les règles municipales d'arrosage</li> </ul>						
		Au besoin, appliquer du savon insecticide contre les punaises velues		Au besoin, appliquer des nématodes contre les vers blancs (nécessite beaucoup d'eau, autorisation d'arrosage obligatoire)		Déchiqeter les feuilles mortes pour fertiliser le sol

 [www.sanspesticides.net](http://www.sanspesticides.net)



### ACTION RÉCUPÉRATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION !

QU'ON SOIT À L'ÉCOLE, AU BOULOT OU À LA MAISON, TOUS ENSEMBLE, PARTICIPONS  
PENSONS AUX 3R: RÉDUISONS, RÉUTILISONS ET RECYCLONS !



### JE SUIS RECYCLABLE...

**PAPIER ET CARTON**

- Journaux, circulaires, revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres, bottins téléphoniques
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>MD</sup>)

**PLASTIQUE**

- Tous les **contenants, bouteilles** et **emballages** de plastique identifiés avec les symboles suivants:



- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules d'emballage\*

\*En raison de la difficulté des marchés pour le recyclage de ces matières en particulier Tricentris vous encourage à en réduire votre consommation et favoriser leur réutilisation avant de les déposer dans le bac.

**MÉTAL**

- Papiers et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Canettes consignées

**VERRE**

- Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur

### COMMENT RÉCUPÉRER ?

- Rincer **légèrement** tous les contenants
- Inclure seulement les papiers et cartons non-souillés ou non-cirés
- Pour faciliter le tri, placer le papier déchiqeté dans un sac de plastique transparent. Faites de même pour les sacs et les pellicules d'emballage (sac de sacs). Pour toutes les autres matières, laissez-les pêle-mêle dans le bac de récupération
- Jeter tous les articles identifiés par le no 6 et tous ceux qui n'ont pas de symbole de recyclage
- Regrouper les cintres de métal en paquets

Selon les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles résidentielles en 2010 réalisée par Éco Entreprises et Recyc-Québec, il est estimé que près de 10% des matières déposées dans le bac de récupération devraient plutôt être vouées à une autre filière: ressourcerie, friperie, écocentre, compostage ou élimination.

**Informez-vous auprès de votre municipalité pour les matières suivantes:**

- Matériaux de construction (revêtement vinyle, bois, tuyauterie, outils, etc.)
- RDD: batteries d'auto, piles, bonbonnes de propane, peinture, pneus, fluo-compactes, etc.
- Matériel électronique: ordinateurs, téléviseurs, cellulaires, etc.
- Textiles
- Compost

Les ressourceries, les friperies, les écocentres ou les centres de compostage sont les endroits appropriés pour assurer à toutes ces matières une deuxième vie ou pour en disposer de façon responsable.



## BAIN LIBRE

Tous les jours du samedi 23 juin au dimanche 19 août 2014 de 12 h à 20 h.

Les heures d'ouverture et de fermeture pourront être modifiées selon la température et les conditions atmosphériques. La piscine pourra être fermée selon les conditions climatiques. En cas de doute, veuillez appeler à la piscine au 450 621-1460, poste 120.

## COURS DE NATATION

Inscription: mardi le 5 juin 2012 de 18 h 30 à 20 h 30 au Chalet des citoyens (30, montée Gagnon)

### GRILLE HORAIRE DES COURS DE NATATION POUR ENFANTS

Les parents accompagnent les enfants		Enfants seuls dans la piscine			
Moussaillon	1 à 3 ans	Matelot (avec ballon)	4 ans		
Mousse	3 à 4 ans	Capitaine	5 ans		
		Commandant	6 ans		
001	<b>Moussaillon</b>	40 \$	samedi et dimanche	11 h - 11 h 25	28 juin au 20 juillet
002			lundi au jeudi	11 h - 11 h 25	23 juin au 3 juillet
003			lundi au jeudi	11 h - 11 h 25	7 juillet au 17 juillet
010	<b>Mousse</b>	40 \$	samedi et dimanche	11 h - 11 h 25	28 juin au 20 juillet
011			lundi au jeudi	11 h - 11 h 25	23 juin au 3 juillet
012			lundi au jeudi	11 h - 11 h 25	7 juillet au 17 juillet
020	<b>Matelot</b>	45 \$	samedi et dimanche	11 h - 11 h 40	28 juin au 20 juillet
021			lundi au jeudi	11 h - 11 h 40	23 juin au 3 juillet
022			lundi au jeudi	11 h - 11 h 40	7 juillet au 17 juillet
030	<b>Capitaine</b>	45 \$	samedi et dimanche	11 h - 11 h 40	28 juin au 20 juillet
031			lundi au jeudi	11 h - 11 h 40	23 juin au 3 juillet
032			lundi au jeudi	11 h - 11 h 40	7 juillet au 17 juillet
040	<b>Commandant</b>	50 \$	samedi et dimanche	10 h à 10 h 55	28 juin au 20 juillet
041			lundi au jeudi	10 h à 10 h 55	23 juin au 3 juillet
042			lundi au jeudi	10 h à 10 h 55	7 juillet au 17 juillet
050	<b>Niveau 1</b> (bronze / argent / or)	50 \$	samedi et dimanche	10 h à 10 h 55	28 juin au 20 juillet
051			lundi au jeudi	10 h à 10 h 55	23 juin au 3 juillet
052			lundi au jeudi	10 h à 10 h 55	7 juillet au 17 juillet
060	<b>Niveau 2</b> (bronze / argent / or)	50 \$	samedi et dimanche	9 h à 9 h 55	28 juin au 20 juillet
061			lundi au jeudi	9 h à 9 h 55	23 juin au 3 juillet
062			lundi au jeudi	9 h à 9 h 55	7 juillet au 17 juillet
070	<b>Niveau 3</b> (bronze / argent / or)	50 \$	samedi et dimanche	9 h à 9 h 55	28 juin au 20 juillet
071			lundi au jeudi	9 h à 9 h 55	23 juin au 3 juillet
072			lundi au jeudi	9 h à 9 h 55	7 juillet au 17 juillet
	<b>Cours privés</b> (enfants ou adultes)	65 \$	5 x 30 minutes	Horaire selon vos disponibilités	
	<b>Aquaforme</b> (minimum 6 personnes)	65 \$		Sur demande	

**Notes :** Les cours peuvent être reportés selon les conditions climatiques. Un minimum de participants est requis pour confirmer les cours. Des frais de 15 \$ supplémentaires s'appliquent pour les non-résidents.

## AUTRES PROGRAMMES OFFERTS

Pour information, contactez  
Aqua Plein Air 450 433-1294.

Bubble Maker (programme d'initiation à la plongée sous-marine pour enfants, à partir de 8 ans) .....	30 \$
Découverte de la plongée sous-marine pour adultes .....	30 \$
Cours de plongée sous-marine pour adultes .....	à partir 575 \$
Cours de plongée sous-marine pour enfants (à partir de 10 ans avec participation au Seal Team)	
Cours 28-29-30 juillet Certification 2 et 3 août.....	599 \$
CAMP DE JOUR PLONGÉE SOUS-MARINE du 30 juin au 4 juillet	
PROGRAMME SEAL TEAM (Pour les jeunes de 8 à 12 ans) .....	245 \$

Taxes en sus pour les cours de cette section

### REPRISE DES COURS

Le vendredi est une journée libre afin de reprendre les cours annulés, s'il y a lieu. La décision d'annuler un cours relève du chef sauveteur et non du client. **Le fait qu'il pleuve ne nécessite pas l'annulation automatique d'un cours.** Pour des renseignements généraux (inscriptions aux cours, bain libre, passe estivale, heures d'opération, etc.), veuillez communiquer avec la piscine municipale au 450 621-1460, poste 120 ou avec le Service des loisirs et du développement communautaire au 450 621-1460, poste 148.

## JOURNÉES THÉMATIQUES 2014

### Beach Party de la Fête nationale

Le 24 juin de 13 h à 20 h

Entrée gratuite, musique et jeux

### Fête des enfants - Journée Hawaïenne

2<sup>e</sup> semaine de juillet (date à confirmer selon météo)

Jeux et prix à gagner

### Beach party

2<sup>e</sup> semaine d'août (date à confirmer selon la météo)

Musique de circonstance, jeux, prix à gagner.

### Semaine prévention de la noyade

19 au 26 juillet

Sensibilisation aux comportements sécuritaires à adopter lors d'activités aquatiques ou nautiques.

#### \* La sécurité nautique

Sensibiliser les plaisanciers au port du vêtement de flottaison individuelle (VFI), aux dangers de l'eau froide et à la réglementation nautique.

#### \* La sécurité à la piscine

Sensibiliser les baigneurs à l'importance des règles de sécurité sur un plan d'eau.

#### \* La piscine résidentielle sécuritaire

Sensibiliser les propriétaires de piscine résidentielle à l'importance d'aménager leur cour arrière de façon à rendre leur piscine inaccessible pour les jeunes enfants.

#### \* Le sauvetage sportif

Faire découvrir et inciter les jeunes à pratiquer le sauvetage sportif.

#### \* Devenir sauveteur pour la vie

Inciter les jeunes à suivre une formation de sauveteur.

#### \* La prévention des traumatismes à la colonne vertébrale

Sensibiliser les gens aux dangers de plonger en partie peu profonde ou en lieu inconnu.

#### \* Compétition de sauvetage

### Mode de paiement

Chèques acceptés le 5 juin seulement.

Des frais de 25 \$ s'appliqueront en cas de chèque sans provision. À partir du 21 juin, seuls les paiements en argent comptant seront acceptés.

# FÊTE NATIONALE

## MARDI 24 JUIN

### À LA PLACE DU MILLÉNAIRE

#### DÉCOUVREZ VOTRE VILLE

- Visite du plus vieil arbre de Bois-des-Filion, un chêne blanc situé au 43, 24<sup>e</sup> Avenue Sud;
- Visite du nouveau belvédère de l'ancien pont David situé au 1, 37<sup>e</sup> Avenue.

#### 10 H

- Volée de cloches

#### 12 H

- Structures gonflables

#### 13 H

- Atelier de maquillage pour les enfants
- Initiation au tam-tam • Escouade santé 0-5-30
- Beach party à la piscine municipale (animation et jeux aquatiques)  
Entrée gratuite (capacité maximale de 200 personnes sur le site)

#### 18 H

- Hot-dogs gratuits! Gracieuseté du marché IGA famille Girard, de R-100 Sport inc. et de la pharmacie Jean Coutu

#### 19 H 15

- Spectacle de première partie de **Marianne Bel**.  
Invitée spéciale Audrey Painchaud, gagnante de « Secondaire en spectacle » de l'école secondaire Rive-Nord (scène Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville)

#### 20 H 15

- Mot du maire et des dignitaires
- Levée du drapeau

#### 20 H 30

- Spectacle musical du groupe **Loco Locass**  
(scène Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville)

#### 22 H

- Feux d'artifice avec musique thématique

#### 22 H 30

- Fin des festivités

MERCI À NOS COMMANDITAIRES



R-100 SPORT INC.



### BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

T 450 621-1460, poste 139

## RÈGLEMENTS DU SITE

Musique d'ambiance tout au long des festivités

Stationnement disponible aux écoles suivantes :  
Le Rucher, Rive-Nord et Félix-Leclerc;

Restauration disponible sur le site;

Apportez votre chaise;

Les boissons alcoolisées, les contenants de verre et les canettes provenant de l'extérieur du site sont interdits et seront confisqués;

Les chiens, les bicyclettes et les vélomoteurs sont également interdits sur le site.

### Rendez-vous à la Place du Millénaire

(coin Nord-Est Adolphe-Chapleau et autoroute 19).

T 450 621-1460, poste 148



# Un été sans dessous dessous

**Au Club de vacances de Bois-des-Filion**  
 Au nouveau centre des loisirs, (80, 33<sup>e</sup> Avenue).

L'équipe d'animation 2014 t'en fera voir de toutes les couleurs! Inscris-toi et viens t'amuser avec nous tout l'été. Animation structurée et de groupe, piscine, sorties, amis, il y aura de tout! Activités prévues pendant 9 semaines, du mercredi 25 juin au vendredi 22 août 2014. Le Club de vacances accueille les enfants de 6 à 12 ans qui ont fréquenté un établissement scolaire au cours de l'année.

## Tarifification

Semaine 1 (semaine de 3 jours)	Résident
Club de vacances*	69 \$
Service de garde*	24 \$
Semaine 2 à 9	Résident
Club de vacances*	115 \$
Service de garde*	40 \$

\* Tarification par semaine



## Horaires

Club de vacances :	Service de garde :
Lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30	Lundi au vendredi, de 6 h 45 à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h



### LA TARIFICATION INCLUT :

- La sortie du mercredi;
- Le chandail du Club de vacances été 2014. À partir du 2 juin 2014, des frais de 10 \$ seront facturés, lors de l'inscription, pour l'achat du chandail (obligatoire lors des sorties);
- Relevé 24 (reçu d'impôt pour frais de garde);
- Surprise chaque vendredi;
- Les activités à la piscine deux fois par semaine, selon la température.

## Soutien à la famille

**Un rabais familial de 25 %**  
 à l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant et **un rabais de 50 %**  
 à l'inscription d'un 3<sup>e</sup> enfant ou plus est offert aux familles.  
 Cette politique est applicable uniquement pour les résidents de Bois-des-Filion. Pour les non-résidents, des frais de 15 \$ seront facturés lors de l'inscription.

## CONCOURS GAGNEZ 1 SEMAINE GRATUITE AU CLUB DE VACANCES

Inscrivez-vous en ligne et courez la chance de remporter une semaine gratuite, pour un enfant, au Club de vacances (possibilité d'un remboursement d'une semaine déjà payée ou de l'ajout d'une semaine supplémentaire). Le gagnant du concours sera avisé au plus tard à la fin du mois de juin.

**Modalités du concours :** le gagnant remportera une semaine gratuite, valide pour un enfant, au Club de vacances selon l'horaire suivant : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30. Le prix est d'une valeur de 115 \$.

## Modalités de paiement

### En ligne :

- Payable par carte de crédit Visa ou Mastercard (prendre note que le site est sécurisé).

### En personne :

- Payable en argent comptant, débit ou par chèque, à l'ordre de la Ville de Bois-des-Filion.  
 Après le 13 juin 2014, l'inscription est payable en argent comptant.

### Possibilité de 2 versements :

1. Premier versement lors de l'inscription (50 % du montant total est exigé);
2. Deuxième versement le lundi 2 juin 2014.

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE APRÈS LE DÉBUT DU CLUB DE VACANCES.**



# Inscriptions



## En ligne

À partir du lundi 14 avril, dès 9 h, jusqu'au vendredi 13 juin 2014, 12 h.

Les inscriptions en ligne vous permettent de réserver votre place en temps réel et ainsi obtenir une confirmation immédiate.

Marche à suivre pour les inscriptions en ligne :

- rendez-vous sur le site Internet suivant : [www.ville.bois-des-filion.qc.ca](http://www.ville.bois-des-filion.qc.ca), dans la section Inscription loisirs, et cliquez sur Connexion;
- si vous avez déjà votre code d'utilisateur et votre mot de passe, vous pouvez vous connecter immédiatement et procéder à l'inscription;
- si vous n'avez pas de code d'utilisateur et de mot de passe, cliquez sur Créer mon dossier familial ou membre et créez votre dossier;
  - si le système vous indique que votre numéro de téléphone existe déjà, faites-nous parvenir votre adresse courriel ainsi que vos coordonnées complètes au [secloisirs@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:secloisirs@ville.bois-des-filion.qc.ca);
  - par la suite, nous vous retournerons un lien par courriel qui vous permettra d'avoir accès à vos dossiers et de pouvoir compléter votre inscription.

## En personne

Au Service des loisirs et du développement communautaire situé au 60, 36<sup>e</sup> Avenue, Bois-des-Filion

À partir du lundi 14 avril jusqu'au vendredi 13 juin, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Notez que lors des journées fériées, il ne sera pas possible de vous inscrire en personne.

\*\* Veuillez prendre note que les inscriptions seront limitées en tout temps.

### À apporter lors de l'inscription

- preuve de résidence;
- carte d'assurance-maladie de l'enfant;
- carte d'assurance sociale du parent qui est responsable de l'enfant (pour reçu d'impôt).

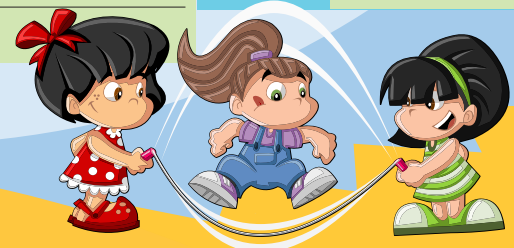
### Inscriptions de dernières minutes

Il est possible de s'inscrire au Club de vacances tout au long de l'été selon la disponibilité des places. Les inscriptions devront être faites au plus tard le mercredi de la semaine précédant celle à laquelle vous désirez inscrire votre enfant. L'inscription se fera au centre des loisirs par le responsable du Club de vacances. La totalité des frais devra être payée en argent comptant au moment de l'inscription.



# Les sorties

Semaine 2	Parc d'amusement Atlantide	Semaine 5	Parc aquatique St-Sauveur	Semaine 8	Bois de Belle-Rivière (plage)
Semaine 3	Île Garth (réserve écologique)	Semaine 6	Archéophone	Semaine 9	4 services (ateliers culinaires)
Semaine 4	Groupe Atel au royaume des chevaliers	Semaine 7	L'Astuce		



# Recherchons AIDES-ANIMATEURS

Si tu es âgé(e) entre 13 et 15 ans et que l'ambiance festive du Club de vacances t'interpelle, alors viens te joindre à nous et ainsi profiter de ton été au maximum. Le rôle de l'aide-animateur est d'agir bénévolement au sein du Club de vacances. Il apporte un soutien au niveau de l'encadrement et de l'animation des différents groupes de jeunes âgés de 6 à 12 ans. Il participe également à la vie du Club de vacances, à titre d'accompagnateur, en aidant les animateurs dans l'organisation des activités quotidiennes et durant les sorties extérieures.

C'est une merveilleuse occasion de te familiariser avec le milieu du travail, en plus de faire vivre aux enfants des expériences inoubliables. Pour devenir aide-animateur, pour une ou plusieurs semaines, tu dois faire parvenir une lettre de motivation à l'attention de Marie-Michelle Moffatt, coordonnatrice aux activités et événements, par télécopieur au 450 621-8483, par courriel à l'adresse suivante : [mmoffatt@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:mmoffatt@ville.bois-des-filion.qc.ca) ou par courrier au 375, boul. Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1. Une formation d'aide-animateur, obligatoire, te sera donnée afin de devenir membre de l'équipe.

**T 450 621-1460, poste 139. Au plaisir de te rencontrer!**



## RENDEZ-VOUS À LA PLACE DU MILLÉNAIRE

(Coin boul. Adolphe-Chapleau et boul. Louis-Joseph Papineau)

### *M. Peabody et Sherman*

*Les Voyages dans le temps*

**Le vendredi 11 juillet**

*à la tombée du jour*

### *Rio 2*

**Le vendredi 11 juillet**

*à la tombée du jour*

*Une activité gratuite et amusante  
à la belle étoile pour toute la famille !*

Amenez chaises, boissons, grignotines et chasse-moustiques. Les boissons alcoolisées sont interdites sur le site. En cas de pluie, nous vous donnons rendez-vous au Centre des loisirs situé au 80, 33<sup>e</sup> Avenue, Bois-des-Filion.

**T** Information : 450 621-1460, poste 148



## CONTEURS ET CONTEUSES

Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, dans le cadre des Journées de la culture qui auront lieu du 26 au 28 septembre 2014, le Service des loisirs et du développement communautaire de Bois-des-Filion organise un concours de conteurs sous le thème « Le Québec ».

Vous souhaitez nous démontrer vos talents de conteur? Faites-nous parvenir vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone, adresse électronique), accompagnées d'un extrait audio ou vidéo démontrant votre savoir-faire, à l'adresse suivante : [mmoffatt@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:mmoffatt@ville.bois-des-filion.qc.ca).

**T** 450 621-1460, poste 148



**RECHERCHÉ(E)S**





# SYMPOSIUM de peinture

16<sup>e</sup> édition

Ville de Bois-des-Filion

**22 au 24 août 2014**

au Chalet des citoyens, 30, montée Gagnon  
et le long du sentier des artistes menant à  
la Maison Limoges-Perron.

## Bénévoles recherchés

Le domaine artistique vous intéresse? Vous  
avez quelques heures à nous offrir bénévolement?  
Faites-nous parvenir vos coordonnées, par courriel,  
à [mmoffatt@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:mmoffatt@ville.bois-des-filion.qc.ca) ou par  
téléphone au 450 621-1460, poste 148.

La réussite de notre Symposium  
repose en grande partie sur l'aide  
de nos bénévoles. Merci !

## Nous voici à la 16<sup>e</sup> édition du Symposium de peinture de la Ville de Bois des Filion sous la présidence d'honneur de Monsieur Gérard Trudel.

Venez découvrir le monde des arts au Chalet des  
citoyens en visitant plus de 60 kiosques d'artistes  
peintres talentueux provenant de différentes régions  
du Québec. Tous ces artistes se feront un plaisir de  
partager avec vous leur passion de la peinture!

### Exposition des œuvres de Monsieur Gérald Trudel, président d'honneur

Ses œuvres seront exposées à la  
Maison Limoges-Perron située au  
501, boul. Adolphe Chapleau,  
Bois-des-Filion, selon l'horaire  
suivant :

**Vendredi de 13 h à 20 h**  
**Samedi de 10 h à 20 h**  
**Dimanche de 10 h à 16 h**



Venez rencontrer les artistes peintres qui seront  
à l'œuvre à l'extérieur, selon l'horaire suivant :

**Vendredi de 13 h à 18 h**  
**Samedi de 10 h à 18 h**  
**Dimanche de 10 h à 16 h**

### Spectacles ne pas manquer

**Vendredi 22 août à 18 h 30**  
Spectacle du groupe Jazz qui peut  
**Samedi 23 août à 18 h 30**  
Spectacle du groupe Duo Divine  
**Dimanche le 24 août, à compter de 16 h 30**  
Remise de prix des concours « Le choix du public »  
et « Le choix de la ville de Bois-des-Filion ».

**GRATUIT**

# Bibliothèque municipale



Votre bibliothèque municipale est située au :

60, 36<sup>e</sup> Avenue  
Bois-des-Filion (Qc) J6Z 2G6  
Tél.: 450 621-1460, poste 160  
Télééc. : 450 621-8483  
biblio@ville.bois-des-filion.qc.ca



Heures d'ouverture

Lundi de 13 h - 17 h  
Mardi de 13 h - 17 h et 18 h 30 - 21 h  
Mercredi de 13 h - 17 h et 18 h 30 - 21 h  
Jeudi de 13 h - 17 h et 18 h 30 - 21 h  
Vendredi de 13 h - 17 h  
Samedi de 10 h - 12 h 30 (jusqu'au 21 juin)

Prenez note que la bibliothèque est ouverte les samedis jusqu'au 21 juin 2014. Vous pouvez utiliser, en tout temps, la chute à livres en dehors des heures d'ouverture.



Site des BPLLL

Nous vous invitons à visiter le site des Bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière. Vous y trouverez des informations sur vos bibliothèques et aussi sur les activités qui s'y passent régulièrement.

[www.bplll.qc.ca](http://www.bplll.qc.ca)

Culture et Communications Québec

La Ville de Bois-des-Filion remercie le ministère pour l'attribution d'une contribution financière lui ayant permis d'améliorer l'offre de service aux usagers de la bibliothèque en faisant l'acquisition de nombreux documents.

## Livre ton enquête avec la C.I.A.!

Tu as entre 7 et 12 ans?

Viens chercher ta carte de détective!

Inscris-toi au Club des Aventuriers du livre!  
Résous des énigmes, lis des livres et tu recevras des écussons.

**Wow! Des cadeaux offerts à chaque rencontre!**

Dates à retenir:

- Mercredi le 25 juin, 10 h**
- Mercredi le 9 juillet 10 h**
- Mercredi le 16 juillet, 10 h**
- Mercredi le 6 août, 10 h**

incluant le spectacle de clôture avec Geronimo Stilton!



Pour inscription et informations à la bibliothèque, au 60, 36<sup>e</sup> Avenue, Bois-des-Filion

**T 450 621-1460, poste 160**

## Nos coups de cœur!

Amitié et acceptation de soi!  
Captivante série en 6 volumes



# CONFÉRENCES

## Osez la plume

Avec **Claude Lebrun**

Vous rêvez secrètement d'écrire? Voici l'occasion d'oser la plume avec cette passionnée des mots. Madame Claude Lebrun, auteure de la célèbre émission Watatatow, écrit également pour différents périodiques (Sélection du Reader's Digest, Elle Québec, Femme Plus, Coup de pouce) et, parfois sur demande, pour Radio Canada et l'Office national du film de même que dans le cadre d'événements ponctuels. Cette artiste filinoise prolifique vit de sa plume depuis plus de 25 ans. Venez vivre cette expérience de l'écriture le lundi 9 juin, 19 h, à la bibliothèque.

**T 450 621-1460, poste 160**



## L'intelligence alimentaire

### Reprogrammez la façon de vous nourrir

Avec **Dominique Béliveau,**  
**Dt. P., nutritionniste**

Vous êtes de ces personnes souhaitant trouver la bonne façon de s'alimenter pour atteindre ou conserver un poids santé? Vous trouverez certainement des réponses objectives lors de cette conférence. À l'opposé des régimes miracles ayant prouvé leur inefficacité, « L'intelligence alimentaire » vise à transformer la relation que nous entretenons avec la nourriture afin d'enclencher des changements réels et durables, tout en ayant du plaisir à manger. Venez découvrir la vraie recette pour une saine alimentation le lundi 22 septembre, à 19 h, à la bibliothèque.

**T 450 621-1460, poste 160**



## Nouveautés québécoises

Dorénavant, vous pouvez consulter notre banque de données en ligne. Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site Internet de Bois-des-Filion : [www.ville.bois-des-filion.qc.ca](http://www.ville.bois-des-filion.qc.ca) puis choisir l'onglet « Vie municipale » et l'option « Bibliothèque » puis cliquez sur l'image « Accès au catalogue et horaire ». De ce point d'accès, vous pourrez faire votre recherche et accéder à d'autres sites, tels que le Club du rat Biboche pour les tout-petits de 3 à 6 ans et le site des BPLLL (Bibliothèques publiques Laval, Laurentides, Lanaudière). Vous aurez ainsi plus de ressources et trouverez avec facilité les documents recherchés ainsi que des activités intéressantes.

**Merci à tous les bons samaritains qui nous ont apporté des lunettes pour les plus démunis. Votre geste a été très apprécié. L'opération se poursuit.**

**ODYSCÈNE**

Plusieurs scènes, un seul nom | [odyscene.com](http://odyscene.com)



ÉGLISE  
SACRÉ-CŒUR



THÉÂTRE  
LIONEL-GROULX

# À L’AFFICHE C’ET ÉTÉ!

## les **Morissette** *en spectacle*

Du 3 juillet au 2 août  
Théâtre Lionel-Groulx

### PHILIPPE BOND EN RODAGE

3, 4, 5, 10, 11 et 12 juillet  
Salle Pierre Legault

### DOMINIC ET MARTIN

1er août et 2 août  
Salle Pierre Legault

### OLIVIER MARTINEAU EN RODAGE

8 et 9 août  
Salle Pierre Legault



### PHILIPPE LAPRISE EN RODAGE

14, 15, 16 août  
Salle Pierre Legault

### JEAN-FRANÇOIS MERCIER

7 au 30 août  
Théâtre Lionel-Groulx



### JEAN-MARC PARENT

11, 12, 13 septembre  
Théâtre Lionel-Groulx



### FRANÇOIS MORENCY

18 septembre  
Théâtre Lionel-Groulx



### ADIB ALKHALIDEY

20 septembre  
Théâtre Lionel-Groulx



### MARIO JEAN

21 septembre  
Théâtre Lionel-Groulx



### ANDRÉ SAUVÉ

25 septembre  
Théâtre Lionel-Groulx



### LE DÎNER DE CONS

27 et 28 septembre  
Théâtre Lionel-Groulx



### BRIGITTE BOISJOLI

4 octobre  
Salle Pierre Legault



### DIEU MERCII! LE SPECTACLE

4 octobre  
Théâtre Lionel-Groulx

Billetterie :

450 434-4006

[www.odyscene.com](http://www.odyscene.com)

[www.facebook.com/theatre1g](http://www.facebook.com/theatre1g)

Lieu de diffusion

TLG : Théâtre Lionel-Groulx  
100 rue Duquet, Sainte-Thérèse

ESC : Église Sacré-Cœur  
45, boul. du Curé-Labelle

SPL : Salle Pierre Legault, 1  
Chemin des écoliers, Rosemère

PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES





## Alimentation et activité physique

Dans le cadre du programme 0•5•30 (0 tabagisme, 5 fruits et légumes et 30 minutes d'activité physique par jour), ce bulletin vous proposera régulièrement des capsules d'information sur l'alimentation et sur l'activité physique. En effet, en combinant de saines habitudes de vie, vous obtenez les conditions gagnantes pour améliorer votre santé!

### Quoi boire en période d'activité?

Lors de la pratique d'une activité physique, particulièrement en saison estivale, mais également en toute autre saison, une hydratation adéquate est primordiale. Prenez garde au duo « vent et soleil » qui atténue la sensation de chaleur ressentie.

N'attendez pas de ressentir la soif pour boire puisque c'est souvent trop tard. En effet, la soif se manifeste lorsque le corps est déjà déshydraté. La déshydratation s'accompagne souvent de symptômes tels que de la fatigue, des maux de tête, une diminution de la performance, de l'irritabilité, des difficultés de concentration, de la nausée, etc.

Autrement dit, entreprenez toute activité physique en étant bien hydraté et buvez régulièrement pendant et après l'activité.

En général, pour un effort modéré d'une heure ou moins, l'eau suffit amplement, elle est même le choix par excellence. Pour une activité de plus d'une heure, une solution de réhydratation peut être nécessaire. Choisissez-en une contenant tout au plus 8g de glucides par 100 ml. Vous pouvez également faire une petite recette maison qui consiste à mélanger moitié jus d'orange et moitié eau avec une petite pincée de sel.

### À vos gourdes et espadrilles!

 [www.extenso.org](http://www.extenso.org)

## Louvettes 40<sup>e</sup> meute fleurie

Tu as le cœur jeune, le goût de l'aventure, de créer des amitiés avec la maîtrise (animatrice)? Nul besoin d'expérience, le vouloir suffit! Viens te joindre à notre grande famille.

**450 621-4732**



## Le centre Rayons



Le centre Rayons de femmes est un organisme à but non lucratif créé en 1995 par et pour les femmes. Il est ouvert à toutes les femmes et de toutes les conditions. Il se veut avant tout un lieu d'écoute et de rassemblement.

Le centre sensibilise les femmes aux réalités sociales, politiques et économiques qui influencent leurs conditions de vie, l'objectif étant de développer des liens de solidarité autour de problèmes communs.

Par l'action collective, le centre agit localement, régionalement et nationalement dans une perspective de changement social. De cette façon, il joue un rôle actif pour contrer les injustices et les discriminations.

### NOS SERVICES INDIVIDUELS

- ACCUEIL
- INTERVENTION
- ORIENTATIONS
- ACCOMPAGNEMENT
- INFORMATION
- RÉFÉRENCE ET DE GROUPE VISANT À SOUTENIR LES FEMMES DANS LEUR DÉMARCHÉ D'AUTONOMIE.

LES SERVICES SONT : GRATUITS, ANONYMES ET SE FONT SANS RENDEZ-VOUS.

### ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

- ATELIERS DE CROISSANCE PERSONNELLE
- CONFÉRENCES
- CAFÉS RENCONTRES
- CUISINE COLLECTIVE
- DÎNERS COMMUNAUTAIRES

[www.centrerayonsdefemmes.com](http://www.centrerayonsdefemmes.com)  
[rayonsdefemmes@qc.aira.com](mailto:rayonsdefemmes@qc.aira.com)  
 450 437-0890



Votre télévision régionale est là pour vous! Restez à l'affût de l'actualité régionale et des activités à faire dans les Basses-Laurentides. TVBL, l'image de votre région. Câble 09 pour les abonnés Vidéotron, et en ligne au [www.tvbl.ca](http://www.tvbl.ca). Suivez-vous également sur notre page Facebook!

[www.tvbl.ca](http://www.tvbl.ca)  
[info@tvbl.ca](mailto:info@tvbl.ca)  
 450 434-502

## Paroisse St-Luc

### Deux conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés

La Ville et la Paroisse St-Luc invitent tous les Filionois ayant des vêtements à donner à venir les déposer dans le conteneur d'acier destiné à cette fin. Ce conteneur est localisé sur le terrain de l'Église St-Maurice, en arrière du Presbytère, au 388, boulevard Adolphe-Chapleau.

[paroisse-st-luc.org](http://paroisse-st-luc.org)  
[info@paroisse-st-luc.org](mailto:info@paroisse-st-luc.org)  
 450 621-5521



### Programmation Automne 2014 Formule « Auditeur libre »

#### Cours de jour – 50 ans et plus

#### ATELIERS • COURS • CONFÉRENCES

##### LE MONDE DURANT LA BELLE ÉPOQUE (1900-1918)

Mardi 16 septembre au 4 novembre. AM  
Saint-Eustache, Maison du citoyen, 95 \$

##### HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ 1

Jeudi 18 septembre au 2 octobre. AM  
Saint-Eustache, Maison du citoyen, 45 \$

##### LA POLITIQUE AMÉRICAINE AU MOYEN ORIENT

Mercredi 24 septembre au 15 octobre. PM  
Saint-Eustache, Bibliothèque Guy-Bélisle, 60 \$

##### SURVOL DE L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Lundi 15 septembre au 10 novembre. PM  
Boisbriand, Maison du citoyen, 95 \$

##### CINÉ-VOYAGES : ASIE ET AMÉRIQUE CENTRALE

Mercredi 17 septembre au 1 octobre. AM  
Saint-Eustache, Maison du citoyen, 45 \$

##### ART ET SCIENCE DE LA DÉGUSTATION DU VIN

Jeudi 6 au 20 novembre. AM  
Saint-Eustache, Maison du citoyen, 50 \$

##### Les Varié-thé du mercredi

Le mystère des momies - Je suis unique au monde - Maurice Richard n'est pas mort  
Mercredi 22, 29 oct. et 5 nov. PM (le thé dès 13h)  
Boisbriand, Maison du citoyen, 45 \$

##### AUTOPSIE DE CHEFS-D'ŒUVRE (SÉRIE 2)

Mardi 23 septembre au 11 novembre. AM ou PM  
Boisbriand, Maison du citoyen, 95 \$

##### SANTÉ VOUS BIEN !

Mardi 21 octobre au 4 novembre. AM  
Blainville, Centre 50+ Blainville, 45 \$

##### PHILOSOPHIE : APPARENCES ET RÉALITÉ

Mardi 16 septembre au 7 octobre. AM  
Saint-Eustache, Bibliothèque Guy-Bélisle, 60 \$

##### LA MATIÈRE : ATOMES ET MOLÉCULES

Jeudi 2 octobre au 16 octobre. PM  
Mirabel, Complexe Val d'Espoir, 45 \$

##### POUR APPRÉCIER LES OPÉRAS DU MET

Jeudi 23 et 30 octobre. PM  
Boisbriand, Maison du citoyen, 35 \$

##### ATELIER D'ÉCRITURE : J'ÉCRIS MA VIE

Lundi 15 septembre au 10 novembre.  
Sainte-Thérèse, Bibliothèque municipale, AM 135 \$  
Rosemère, Centre Communautaire, PM 135 \$

##### Leur vie...quelles vies !

Marie Curie - Nicolas II - Émile Zola  
Jeudi 11 au 25 septembre. PM  
Boisbriand, Maison du citoyen, 45 \$

Inscription en ligne disponible au : [www.usherbrooke.ca/uta/crn](http://www.usherbrooke.ca/uta/crn)

Aucun préalable  
Aucun examen  
Date limite d'inscription : le 4 septembre 2014

Pour informations :  
Ginette Boyer : 450 473-2031  
Nicole Côté : 450 491-0735

# Ventes de garage automnales

À Bois-des-Filion, les modalités relatives à la tenue des ventes de garage sont les suivantes :

- Celles-ci ne sont pas assujéties à l'obtention d'un permis municipal ;
- Vous pouvez publiciser votre événement par des affiches placées sur les lieux mêmes de la vente ;
- Vous pouvez tenir votre vente à chaque journée autorisée, entre 9 h et 21 h ;
- Les ventes pourront être tenues à l'occasion de deux seules fins de semaine.

## Prochaine vente de garage :

**La fin de semaine du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre**

Toute personne effectuant une telle vente en dehors de ces périodes est passible d'une amende, telle que le prévoit le règlement municipal no 6100. La Ville offre de publiciser l'adresse des participants qui s'inscriront au préalable. Cette publicité paraîtra les 27 et 30 août dans les journaux « La Voix des Mille Îles » et « Le Nord Info ». Pour ce faire, veuillez nous laisser vos coordonnées (adresse civique et nom de l'organisateur) le 25 août prochain avant 12 h :

**W** ville.bois-des-filion.qc.ca

**@** ville@ville.bois-des-filion.qc.ca

**T** 450 621-8483

**F** Par téléphone : 450 621-1460 poste 140

**✉** Hôtel de ville 375, boul. Adolphe-Chapleau  
ou à la bibliothèque 60, 36<sup>e</sup> Avenue.

ESPACE  
FETE DE LA FAMILLE 2014

## INSCRIPTION

Lieu de la vente : \_\_\_\_\_

Date : **30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Responsable de la vente : \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_



**BOIS-DES-FILION**





COOPÉRER  
POUR CRÉER  
L'AVENIR

**SOLIDE — PERFORMANTE — PRÉSENTE**

**Ristourne 2013 : 2 117 000 \$**  
**Une performance PARTAGÉE**

Centre de services  
Bois-des-Filion—Lorraine :  
373, ch. Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion



**Desjardins**  
Caisse Thérèse-De Blainville  
450 430-6550

410  
Adolphe Chapleau  
Bois-des-Filion  
J6Z 1H7

**COIFFURE POUR HOMME BOIS-DES-FILION**

*Denyse Delisle*  
PROPRIÉTAIRE  
Avec ou sans rendez-vous  
**450 621.0222**

Coupe stylisée  
Barbe  
Rasage  
Brosse  
Mèches  
Teinture

AMERICAN CREW



[rive-nord.covoiturage.ca](http://rive-nord.covoiturage.ca)

**...LE TRANSPORT  
EN COPAINS!**



450 622 1020  
[www.parc-mille-iles.qc.ca](http://www.parc-mille-iles.qc.ca)

**Maison de la Famille de Bois-des-Filion**  
*Au coeur des familles depuis 1995*

**Cuisines collectives**  
**Ateliers parents/enfants**  
**Activités de groupe**  
**Sorties familiales**  
**Halte-garderie... et bien d'autres!**

28, 36<sup>e</sup> Avenue Sud  
Bois-des-Filion (Qc) J6Z 2G3  
**450.965.0666**  
[maisondelafamiliebdf.com](http://maisondelafamiliebdf.com)



450 433.SURF (7873) | citl@citl.qc.ca | www.citl.qc.ca

## NE MANQUEZ PAS LE BATEAU PONTON STARCRAFT

Ponton Stardeck  
Modèle 218 - 21 pi  
Moteur Mercury  
25 ELPT 4 temps

**48<sup>50</sup>\$**

Les avantages:

- Capacité 10 personnes
- Moteur à essence intégré
- Larges 25 pi
- Tubes 25 pi
- Plancher vinyle
- Toit Bimini
- Sols d'habillage
- Instrumentation
- Echelle, radio

Ponton Stardeck  
Modèle 190 - 19 pi  
Moteur Mercury  
20 ELPT 4 temps

**41<sup>23</sup>\$**

Les avantages:

- Capacité 8 personnes
- Larges 18 pi
- Tubes 22 pi
- Plancher vinyle
- Toit Bimini
- Lumière de coiffure
- Instrumentation
- Echelle, radio

Ponton Stardeck  
Modèle 236 - 24 pi Cruise - pêche  
Moteur Mercury  
25 ELPT 4 temps

**60<sup>00</sup>\$**

Les avantages:

- Capacité 12 personnes
- Moteur à essence intégré
- Larges 24 pi
- Tubes 25 pi
- Plancher vinyle
- Toit Bimini
- Sols d'habillage
- Water - 2 bancs de pêche
- Instrumentation
- Echelle, radio

**512, BOUL. ADOLPHE-CHAPLEAU, BOIS-DES-FILION**  
 Courriel: [info@r-100sport.com](mailto:info@r-100sport.com) • [www.r-100sport.com](http://www.r-100sport.com)  
**450 621-7100**

### Société d'Histoire et de généalogie des Mille-Îles



34, rue Blainville Ouest (Centre des arts visuels J.- Olindo-Gratton) Sainte-Thérèse  
 Ouvert le lundi et le mercredi  
 450 990-8016 | [archivesshgm@distributed.net](mailto:archivesshgm@distributed.net)

# Informatique ORDI+

RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

VENTE, SERVICE  
INSTALLATION  
DE MATÉRIEL  
INFORMATIQUE

CRÉATION DE SITE WEB

CRÉATION DE SITE WEB  
PERSONNALISÉ  
SELON LES BESOINS  
DE VOTRE ENTREPRISE

DEVANCEZ LA CONCURRENCE

SOYEZ PREMIER SUR GOOGLE



SEO  
certification.org

Google Analytics



450-939-6007

1-855-939-6007

WWW.INFORMATIQUEORDIPLUS.COM

# RONA

**BOIS-DES-FILION**  
382F, BOUL ADOLPHE-CHAPLEAU  
450 621-8555

## VOTRE MAGASIN DE QUARTIER QUI VOUS EN OFFRE PLUS

- Service
- Livraison à domicile
- Sélection de produits variée  
dans tous les départements

Peinture de marque RONA et Sico  
Matériaux de base  
(Gypse, contreplaqué, bois traité, etc.)



**CPA** COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

*Gilles Blanchette, CPA, CA*

369, Adolphe Chapleau  
Suite 203  
Bois-des-Filion (Québec)  
J6Z 1H1

Téléphone : 450 965-8551  
Télécopieur : 450 965-6993  
Courriel : gillesblanchette@videotron.ca

**ESPACE PUBLICITAIRE  
DISPONIBLE**  
**85 \$ / PARUTION**

450 621-1460, poste 146



**Jean Coutu**

**Pharmacie Marie-Claude Favreau**  
83, Montée Gagnon  
Tél. : 450 965-0243 | Téléc.: 450 965-6910



**HOMARDS VIVANTS**

- > Arrivage quotidien
- > Cuisson à la vapeur sur place
- > Toutes les grosseurs de 1 1/4 lb à 5 lbs
- > Couper et craquer sur demande

**IGA** extra **Famille Girard**

[www.igafamillegirard.com](http://www.igafamillegirard.com)

IGA EXTRA BOIS-DES-FILION	450 621.2266
IGA EXTRA BLAINVILLE	450 434.3313
IGA EXTRA SAINT-JANVIER	450 971.7881
IGA SAINT-AUGUSTIN	450 475.1118
IGA TERREBONNE	450 951.9444

# Numéros utiles

## Urgence .....9-1-1

Ambulance .....	450 435-4242
Bell Canada (service à la clientèle) ...	6-1-1 ou 310-2355
Cité de la Santé de Laval .....	450 668-1010
C.L.S.C. Thérèse de Blainville .....	450 430-4553
Centre antipoison .....	1-800-463-5060
Hôpital St-Eustache .....	450 473-6811
Hydro-Québec - (Service à la clientèle) ...	1-800-790-2424
Info-crime .....	1-800-711-1800
Police, Incendie .....	9-1-1 ou 450 471-4121
Sûreté du Québec .....	*4141 ou 310-4141
Tel-Aide .....	514 935-1101

**Pour tous les services municipaux ..... 450 961-2001**  
ville@ville.bois-des-filion.qc.ca

## Associations sportives

Association de football régional .....	www.arfil.com
Association de hockey mineur .....	www.ahmsadp.com
Association de soccer .....	www.clubsoccerbdf.com
Association du Baseball et balle molle (BLRT) .....	www.baseball-blrt.com
Club de Gymnastique Royal Gym .....	www.royalgym.e-monsite.com
Club de patinage artistique .....	www.cpasadp.com
Groupe Aquatique Mille-Îles Nord .....	450 965-7766

## Autres services

Office Municipal d'Habitation .....	450 621-3722
Société d'habitation Bois-des-Filion .....	450 621-9573
Contrôle des animaux.....	450 629-0075

## Députés

Député fédéral M. Alain Giguère.....	450 965-0548
Député provincial M. Mario Laframboise....	450 430-8086

## Organismes bénévoles

Al-Anon.....	514 866-9803
Alcooliques anonymes .....	450 629-6635
Boutique aux trouvailles .....	450 621-5521
Association de l'âge d'or .....	450 621-8608

C.D.B. Solange Beauchamp .....	450 430-5056
Cercle des Fermières .....	450 621-5386
Chevaliers de Colomb - Conseil 5661 .....	450 621-0579
Comité Expos-Art.....	450 621-0116
Comité des arts visuels .....	450 621-4310
Corps de cadets 2935 Bois-des-Filion .....	450 968-6821
Eco-Nature .....	450 622-1020
Filles d'Isabelle - groupe Mgr Frenette 1113 .....	450 621-7241
Louvettes - 40 <sup>e</sup> meute Route Fleurie .....	450 621-4732
Maison de la Famille .....	450 965-0666
Service d'aide St-Maurice .....	450 621-3354
Ville Fleurie .....	450 621-1460 poste 130

## Éducation

Cégep Lionel-Groulx .....	450 430-3120
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles .....	450 974-7000
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier .....	450 621-5600
Cégep de Lanaudière-Repentigny .....	450 470-0911
École Félix-Leclerc .....	450 621-7760
École Le Rucher .....	450 621-1750
École secondaire Rive-Nord .....	450 621-3686
CPE Les Amis d'à...bord .....	450 621-5665

## Paroisse

St-Luc .....	450 621-5521
Mouvement des Cursillos .....	450 621-3354

## Transport

CIT des Laurentides .....	450 433-7873
Transport adapté .....	450 433-4000
Covoiturage .....	www.rive-nord.covoiturage.ca

## Promotion économique

Chambre de commerce Bois-des-Filion/Lorraine .....	450 818-3481
Société de développement économique de Thérèse-De Blainville .....	450 430-6666
MRC Thérèse-De Blainville .....	450 621-5546
Caisse Populaire Desjardins.....	450 430-6550 ou 450 621-4170

## Diffuseurs culturels

Odyscène .....	450 434-4006
Télévision communautaire des Basses-Laurentides .....	450 569-5225

Scéances 2014 du conseil municipal  
Centre culture  
485, boul adolphe-Chapleau

07	D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11	12	
	13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30	31				

08	D	L	M	M	J	V	S
						1	2
	3	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	
24/31	25	26	27	28	29	30	

09	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13	
	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27		
28	29	30						

10	D	L	M	M	J	V	S	
					1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11	
	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25		
26	27	28	29	30	31			

11	D	L	M	M	J	V	S
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	
23/30	24	25	26	27	28	29	

12	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13	
	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27		
28	29	30	31					

NUMÉRO ÉTÉ 2014

La revue municipale **Le Boisé** est publiée par la Ville de Bois-des-Filion, 375, boul. Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion et est distribuée gratuitement quatre fois par année dans toutes les résidences de la municipalité.

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2014

Coordonnateur :  
Robert L'Africain

Rédaction :  
Jean Goulet, Robert L'Africain

Direction artistique et infographie :  
Robert Devost (RDG inc.)

Impression :  
Imprimerie Bel inc.

Tirage: 4700 exemplaires

